



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 21 décembre 2006 (05.01)
(OR. en)**

17079/06

POLGEN 125

NOTE

des: futures présidences allemande, portugaise et slovène

aux: délégations

Objet: Programme de 18 mois des présidences allemande, portugaise et slovène

Les délégations trouveront ci-joint le programme de 18 mois approuvé par le Conseil CAGRE du 11 décembre 2006, tel qu'il a été modifié afin de tenir compte des observations formulées par les délégations et du résultat du Conseil européen des 14 et 15 décembre 2006.

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| INTRODUCTION | 5 |
| I. CADRE STRATÉGIQUE | 6 |
| II. PRIORITÉS | 10 |
| <i>L'avenir de l'Union</i> | 10 |
| <i>La stratégie de Lisbonne: assurer sa mise en œuvre complète dans ses dimensions économique, sociale et environnementale</i> | 10 |
| <i>La stratégie de Lisbonne: assurer sa mise en œuvre complète dans ses dimensions économique, sociale et environnementale</i> | 14 |
| <i>Renforcer le rôle extérieur de l'UE dans les domaines de la sécurité, du développement et des relations économiques</i> | 15 |
| III. PROGRAMME DÉTAILLÉ | 17 |
| LE DÉVELOPPEMENT DE L'UNION | 17 |
| Le traité constitutionnel..... | 17 |
| L'élargissement..... | 17 |
| L'espace Schengen | 18 |
| L'élargissement en la zone euro | 18 |
| LE CONTEXTE GÉNÉRAL ET LA COORDINATION DES POLITIQUES EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE | 19 |
| Une amélioration de la coordination des politiques économiques | 19 |
| La qualité des finances publiques..... | 19 |
| Le pacte de stabilité et de croissance..... | 19 |
| CROISSANCE ET EMPLOI | 20 |
| Mise en œuvre des programmes nationaux de réforme..... | 20 |
| Le nouveau cycle de trois ans de la stratégie de Lisbonne (2008-2010)..... | 20 |
| DÉVELOPPEMENT DURABLE | 21 |
| Stratégie en faveur du développement durable | 21 |
| Livre vert sur la politique marine..... | 21 |
| RECHERCHE, CONNAISSANCE ET INNOVATION | 22 |
| Recherche | 22 |
| Innovation | 23 |
| Éducation..... | 23 |
| Télécommunications et société de l'information | 25 |
| COMPÉTITIVITÉ | 26 |
| Marché intérieur | 26 |
| Mieux légiférer..... | 27 |
| Statistiques | 28 |
| Politique de concurrence | 28 |
| Politique industrielle | 28 |
| PME..... | 29 |
| Services financiers..... | 29 |
| Fiscalité | 30 |
| Droits des sociétés..... | 30 |
| Douanes..... | 30 |
| Tourisme | 31 |

| | |
|---|-----------|
| ÉNERGIE | 31 |
| TRANSPORTS..... | 33 |
| Transport maritime et transport par voies navigables intérieures | 33 |
| Transports terrestres | 34 |
| Aviation..... | 35 |
| Questions horizontales | 36 |
| Questions intermodales | 36 |
| EMPLOI | 37 |
| Emploi..... | 37 |
| Droit du travail | 38 |
| POLITIQUE SOCIALE, SANTÉ ET CONSOMMATEURS | 39 |
| Politique sociale | 39 |
| Jeunesse..... | 40 |
| Évolution démographique | 40 |
| Santé..... | 42 |
| Consommateurs..... | 43 |
| Culture et audiovisuel..... | 44 |
| Sport | 45 |
| ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES | 45 |
| POLITIQUE STRUCTURELLE ET POLITIQUE DE COHÉSION | 46 |
| POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE/PÊCHE | 47 |
| Agriculture | 47 |
| Pêche | 50 |
| ENVIRONNEMENT | 50 |
| Changement climatique..... | 51 |
| Biodiversité | 51 |
| Écotechnologies | 52 |
| Gouvernance internationale en matière d'environnement | 52 |
| ESPACE DE LIBERTÉ, DE SÉCURITÉ ET DE JUSTICE | 53 |
| Asile, migration, politique des visas et frontières | 53 |
| Lutte contre la traite des être humains..... | 54 |
| Intégration et dialogue interculturel | 54 |
| Échange d'informations..... | 55 |
| Lutte contre le terrorisme | 55 |
| Drogue..... | 55 |
| Coopération en matière répressive | 56 |
| Coopération policière et douanière..... | 56 |
| Renforcement des droits civils | 57 |
| Renforcer la sécurité juridique pour les citoyens et les entreprises..... | 57 |
| Renforcement du système judiciaire et de la coopération pratique | 58 |
| Relations extérieures | 59 |
| Protection civile..... | 59 |

| | |
|---|-----------|
| RELATIONS EXTÉRIEURES | 59 |
| PESD/gestion des crises | 60 |
| Lutte contre le terrorisme | 61 |
| Non-prolifération et désarmement..... | 61 |
| Élargir la zone de paix et de sécurité..... | 62 |
| Balkans occidentaux..... | 62 |
| Politique de voisinage et processus de Barcelone | 63 |
| Moyen-Orient..... | 63 |
| Iraq | 64 |
| Iran | 64 |
| Afghanistan | 64 |
| Corée du Nord..... | 64 |
| Relations avec les partenaires et régions stratégiques | 64 |
| Relations transatlantiques..... | 64 |
| Russie | 65 |
| Asie centrale..... | 65 |
| Asie | 65 |
| Pays du Golfe | 66 |
| Afrique | 66 |
| Amérique latine..... | 66 |
| Coopération multilatérale..... | 66 |
| Droits de l'homme | 67 |
| Commerce | 67 |
| Politique de développement..... | 68 |

**PROGRAMME DE 18 MOIS
DES PRÉSIDENTES ALLEMANDE, PORTUGAISE ET SLOVÈNE**

INTRODUCTION

On trouvera exposé dans le présent document le programme conjoint des présidences allemande, portugaise et slovène, qui couvre la période allant de janvier 2007 à juin 2008. Sa présentation comporte trois parties: la première définit le cadre stratégique du programme en replaçant ce dernier dans un contexte plus général - plus précisément dans la perspective d'objectifs à plus long terme valables pour les trois présidences successives. C'est pourquoi, conformément au nouveau règlement intérieur du Conseil, les futures présidences française, tchèque et suédoise ont été consultées sur cette partie. La deuxième partie est une liste des priorités retenues par les trois présidences dans chaque domaine d'action, la troisième partie étant le programme détaillé qui reprend tous les sujets devant être abordés au cours de la période de 18 mois.

Les trois présidences travailleront de concert afin de réaliser au mieux les objectifs définis dans le programme. À cette fin, elles coopéreront également avec les autres institutions de l'Union européenne, et en particulier avec la Commission et le Parlement européen sur la base de leurs compétences respectives.

PREMIÈRE PARTIE

CADRE STRATÉGIQUE

Lors de sa réunion de juin 2006, le Conseil européen est convenu d'adopter, à l'égard du développement de l'Union, une démarche double qui continuera de guider la stratégie globale des futures présidences. Cette démarche implique que l'Union soit à la fois prête à relever les nombreux défis, existants et nouveaux, auxquels l'Europe sera confrontée au cours des toutes prochaines années et à y répondre afin d'obtenir les résultats concrets que les citoyens attendent, tout en faisant en même temps avancer le processus de réforme afin d'assurer à l'Union élargie la capacité de fonctionner efficacement.

En mars 2007, l'Union célébrera à Berlin le 50^{ème} anniversaire de la signature du traité de Rome. Ce sera l'occasion pour les dirigeants de l'UE de réaffirmer leur attachement aux valeurs et ambitions de l'Europe et de confirmer leur volonté commune de les réaliser.

La présidence présentera au Conseil européen de juin 2007 un rapport qui comportera une évaluation de l'état des discussions concernant le traité établissant la constitution et qui étudiera les évolutions possibles tout en précisant comment mener à bien ces travaux.

Le Conseil européen examinera ensuite le rapport; les conclusions de cet examen serviront de base à de nouvelles décisions sur la manière de poursuivre le processus de réforme. Les futures présidences se sont engagées à veiller à ce que les mesures nécessaires à cette fin soient prises durant le second semestre de 2008 au plus tard, comme convenu par le Conseil européen.

La nécessité de préparer les élections du Parlement européen ainsi que le mandat qui sera confié à la Commission en 2009 souligne aussi l'importance de ce calendrier.

L'élargissement a été source d'avantages considérables en termes de contribution à la paix, à la stabilité et à la prospérité en Europe. Les quelques années à venir offriront l'occasion de consolider les fondements de l'Union actuelle de vingt-cinq (et bientôt vingt-sept) États membres: il s'agira d'assurer la pleine intégration de la Bulgarie et de la Roumanie dans les structures de l'Union et de faire progresser les travaux de manière à ce que tous les nouveaux États membres aient la possibilité de faire partie de l'espace Schengen aussi vite que possible. De même, un nouvel élargissement de la zone euro pourrait avoir lieu ces prochaines années, puisque le nombre d'États membres qui satisfont aux critères de convergence fixés par les traités s'est accru.

Les futures présidences s'efforceront de faire progresser les négociations d'adhésion déjà en cours tout en donnant suite aux engagements plus généraux déjà pris par l'Union. Il conviendra de tout mettre en œuvre pour préserver la cohésion et l'efficacité de l'Union. Les futures présidences chercheront aussi à renforcer les relations de l'Union avec les pays situés à ses frontières orientales et méridionales, en particulier par le biais du mécanisme de la politique européenne de voisinage.

Les présidences poursuivront leurs efforts pour renforcer la coopération dans le cadre de la dimension septentrionale ainsi qu'avec les pays de l'AELE et les membres de l'Espace économique européen.

La puissance économique est une condition pour que l'Europe exerce une influence. Cette dernière doit retrouver son dynamisme économique pour préserver la croissance et l'emploi à long terme, et ce dans le contexte de la mondialisation aussi. Une cohérence durable et une compétitivité solide dans l'Union européenne seront des facteurs importants pour contribuer à assurer une croissance économique continue ainsi qu'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi. Les futures présidences s'attacheront tout particulièrement à mieux répondre aux défis de la mondialisation, tout en préservant la dimension sociale de l'Union européenne. La priorité sera accordée au réexamen du marché unique. La stratégie de Lisbonne révisée pour la croissance et l'emploi est un programme vaste et ambitieux, qui fixe des objectifs économiques, sociaux et environnementaux, ainsi qu'en témoignent les lignes directrices intégrées qui comprennent les grandes orientations des politiques économiques et les lignes directrices pour l'emploi. L'objectif est d'exploiter les synergies et d'assurer la cohérence générale entre les différents domaines politiques. Son nouveau cycle de trois ans débutera en 2008; il faudra ensuite se pencher sur ce que sera son avenir après 2010.

La croissance économique ne peut apporter de prospérité à long terme que si elle est durable. C'est pourquoi la stratégie de développement durable renouvelée de l'UE, adoptée en 2006, restera un élément déterminant du futur processus décisionnel. La stratégie elle-même sera suivie de près pendant cette période et évaluée régulièrement. Dans ce contexte, les futures présidences insisteront en particulier sur les changements climatiques et sur la nécessité d'enrayer la diminution de la biodiversité d'ici 2010.

Un aspect important de la prospérité et de la solidarité futures de l'Union réside dans l'utilisation de ses ressources financières. Ce point fera l'objet, de la part la Commission, d'un examen complet et ambitieux, couvrant tous les aspects des dépenses - y compris celles qui relèvent de la politique agricole commune - et des rentrées - y compris la remise consentie au Royaume-Uni, qui donnera lieu à un rapport en 2008/2009. Cet examen, que la Commission devra mener en 2008-2009, servira de base aux décisions à prendre par le Conseil européen.

Les présidences entendent donner une impulsion au processus de simplification de la législation existante et elles encourageront les efforts visant une meilleure réglementation et l'élimination des charges administratives inutiles.

Au cours des prochaines années, l'Union sera de plus en plus souvent confrontée à des défis importants. Le Conseil européen a décidé d'instaurer au printemps 2007 une politique énergétique pour l'Europe, dont la mise en œuvre sera une priorité pour les quelques années à venir; elle requerra une grande solidarité entre les États membres et un sens élevé des responsabilités de la part de chaque État membre si l'on veut que l'Union dispose de politiques internes cohérentes dont elle soit à même de réaliser les objectifs et qu'elle puisse s'adresser d'une seule voix aux pays partenaires stratégiques. Est indissociable de ce point la question du changement climatique, au sujet de laquelle les travaux se poursuivront dans le cadre de la convention cadre des Nations unies sur le changement climatique et de son protocole de Kyoto, l'objectif étant d'arriver à un accord sur les modalités pour 2012 et au-delà.

Le défi démographique, bien connu, sera une question décisive ces prochaines années et nécessitera d'agir sur plusieurs fronts. On se trouve à l'évidence dans un domaine où, indépendamment des mesures pouvant être prises au niveau communautaire, les États membres peuvent tirer des leçons de leurs expériences respectives. Les futures présidences coopéreront étroitement entre elles et avec la Commission pour étudier comment faciliter au maximum ce processus.

Les futures présidences s'attacheront à développer l'espace de liberté, de sécurité et de justice conformément au programme de La Haye, et en tenant compte du bilan du plan d'action qui sera dressé pour la fin de 2006. Il faudra consacrer une attention particulière à la question de la migration, et en particulier aux problèmes de l'immigration illégale et du trafic des être humains. Cette question va vraisemblablement prendre de plus en plus d'importance pour l'Union, puisque les pressions en provenance du sud et de l'est de l'Europe ne vont faire que croître. Elle exigera une approche cohérente et une combinaison de politiques permettant de s'attaquer à certains problèmes à la source, notamment grâce à un dialogue avec les pays d'origine et les pays voisins, mais aussi par le biais d'une coopération internationale plus étroite et de contrôles plus stricts aux frontières extérieures de l'Union. Ces politiques doivent tenir compte des efforts déployés pour se doter d'une approche cohérente de la migration et de l'intégration au sein de l'Union européenne. La sécurité intérieure de l'Europe sera aussi un objectif essentiel des futures présidences, qui mettront l'accent sur l'intensification et le renforcement des travaux de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée.

Les futures présidences accorderont une attention particulière à la promotion du dialogue interculturel afin de favoriser la compréhension mutuelle entre les populations de traditions et de cultures différentes (outre les manifestations qui auront lieu en 2008, année du dialogue interculturel).

Les futures présidences veilleront à ce que l'UE continue d'œuvrer efficacement en faveur de la paix et de la stabilité mondiales, en particulier par sa coopération avec les Nations unies. À cette fin, l'Union développera encore ses relations extérieures avec un vaste éventail de pays et d'organisations multilatérales. Les futures présidences feront en sorte que ce tissu de relations devienne plus vital et plus ciblé, en particulier lorsqu'il s'agit de partenaires stratégiques essentiels, avec des réunions au plus haut niveau. Les travaux se poursuivront pour veiller à ce que tous les instruments extérieurs dont dispose l'Union soient utilisés dans la cohérence et l'efficacité - ce qui contribuera à garantir la capacité de l'Union de réagir efficacement dans des situations de prévention des conflits, de gestion des crises et de reconstruction d'après-conflit pour assurer la paix et la stabilité. Les futures présidences contribueront aussi à renforcer la politique de développement de l'Union européenne en tant qu'élément décisif de l'ensemble de sa future action extérieure.

Les futures présidences continueront d'apporter leur soutien à un système de commerce international reposant sur des règles, et elles s'attelleront aux travaux prévus par le programme de politique commerciale, insistant dans ce contexte sur l'urgence d'une conclusion heureuse des négociations relatives au programme de développement de Doha.

DEUXIÈME PARTIE

PRIORITÉS

L'avenir de l'Union

1. Les trois présidences accordent une priorité spéciale au processus de réforme de l'UE. Au cours du premier semestre de 2007, la présidence allemande présentera au Conseil européen un rapport qui sera fondé sur des consultations détaillées avec les États membres. Ce rapport devrait contenir une évaluation de l'état des discussions concernant **le traité établissant la constitution** et étudier les scénarios futurs possibles. Le Conseil européen examinera ensuite le rapport; les conclusions de cet examen serviront de base à de nouvelles décisions sur la manière de poursuivre le processus de réforme, étant entendu que les mesures nécessaires à cette fin devront avoir été prises durant le second semestre de 2008 au plus tard.
2. Les travaux faisant suite au récent **élargissement** seront axés sur la consolidation de la base de l'Union de vingt-sept États membres, qui se fera en assurant la pleine intégration de la Bulgarie et de la Roumanie dans les structures de l'Union. Les trois présidences poursuivront les travaux de manière à ce que tous les nouveaux États membres puissent faire partie de l'espace Schengen aussi vite que possible et à ce qu'un nouvel élargissement de la zone euro soit possible, puisque le nombre d'États membres qui satisfont aux critères de convergence fixés par les traités s'est accru.

Les trois présidences s'efforceront de faire progresser les négociations d'adhésion déjà en cours tout en donnant suite aux engagements plus généraux déjà pris par l'Union.

La stratégie de Lisbonne: assurer sa mise en œuvre complète dans ses dimensions économique, sociale et environnementale

La mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne révisée pour la croissance et l'emploi est un facteur essentiel pour renforcer la compétitivité de l'UE, encourager la création d'emplois et assurer la croissance dans un environnement sain. C'est à la réalisation de cet objectif que les trois présidences vont œuvrer.

3. **La réalisation du marché intérieur**, élément décisif pour la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne, exige des efforts ininterrompus. La mise en œuvre complète des programmes nationaux de réforme revêtira aussi une importance déterminante dans le cadre de la stratégie de Lisbonne renouvelée. Les trois présidences ne ménageront aucun effort pour faire avancer ou terminer les travaux sur un certain nombre de questions prioritaires, notamment le suivi de la stratégie pour le marché intérieur au cours du premier semestre de 2007 et l'amélioration des conditions encadrant l'activité des entreprises européennes, en particulier des PME. La libéralisation du marché européen des services postaux, la révision du cadre juridique européen des télécommunications et la mise en œuvre du plan d'action en faveur des services financiers devraient donner un coup de fouet à l'activité économique dans ces domaines particuliers. L'harmonisation plus complète du droit des sociétés, l'amélioration du système européen de brevets, la refonte complète de la législation communautaire en matière de douanes au moyen d'un Code des douanes actualisé, les travaux préparatoires en cours sur l'assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés, ainsi que la lutte contre l'évasion et la fraude fiscales seront d'autres sujets importants. La priorité sera aussi donnée à la "nouvelle approche" de l'harmonisation des normes techniques et de la reconnaissance mutuelle, à partir de propositions que la Commission devrait présenter d'ici la fin de 2006, à la promotion des agglomérats et pôles d'innovation, aux marchés publics et au suivi de la communication de la Commission sur l'administration en ligne. Les trois présidences sont déterminées à tout mettre en œuvre pour défendre davantage les intérêts des consommateurs, leur garantir une protection élevée et renforcer leur confiance.
4. L'objectif global de la politique industrielle de l'UE est de renforcer **la compétitivité et la capacité d'innovation** des sociétés européennes et d'améliorer les conditions encadrant la production dans l'UE, en particulier pour les PME. Les trois présidences poursuivront la mise en œuvre des initiatives sectorielles ou transsectorielles en matière de politique industrielle, annoncées par la Commission dans sa communication d'octobre 2005.
5. Pour ce qui concerne **les aspects extérieurs de la compétitivité**, les trois présidences accorderont une attention particulière aux marchés publics, à la mise en place d'un cadre juridique efficace et aux aspects commerciaux de la protection des droits de propriété intellectuelle, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de l'accès au marché pour les pays tiers.

6. Les trois présidences continueront d'encourager **les politiques financières et économiques orientées vers la croissance et la stabilité**. À cette fin, une priorité consistera à assurer la gestion efficace et effective de la politique économique, notamment en continuant d'appliquer le pacte de stabilité et de croissance d'une manière économiquement saine, l'accent étant mis davantage sur la viabilité à long terme des finances publiques des États membres, et en améliorant la qualité des finances publiques.
7. **Le développement du modèle social européen, la promotion de l'égalité des chances** et une politique européenne d'intégration de la dimension de l'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que l'amélioration des systèmes d'enseignement et de formation seront des objectifs essentiels. Dans ce domaine, l'accent sera mis sur la réponse à apporter au défi démographique, l'intensification du dialogue social, l'évaluation de l'impact social et la poursuite de la définition de normes sociales minimales. La politique en matière de santé joue un rôle décisif puisqu'une meilleure prévention et des soins de santé transfrontières apportent des avantages directs aux citoyens européens. Les trois présidences pensent que la mise en œuvre de l'année européenne de l'égalité des chances pour tous (2007) offrira une bonne occasion de mettre en lumière les résultats obtenus et les travaux restant à faire dans ce domaine.
8. Dans le domaine de **l'emploi**, l'évaluation en 2007 de la stratégie européenne pour l'emploi, à l'occasion de son dixième anniversaire, ainsi que le réexamen en 2008 des lignes directrices pour l'emploi permettront de recenser les éléments nécessaires à la révision de la stratégie pour l'emploi.
9. Une priorité transversale pour les trois présidences consiste dans **une meilleure réglementation et l'élimination des charges administratives inutiles**. Faisant fond sur les initiatives prises par les six présidences antérieures, elles intensifieront les efforts consentis dans ce domaine en mettant résolument l'accent sur la réduction des charges et frais administratifs pour les PME. Donner une impulsion au processus de simplification de la législation en vigueur et recourir à des analyses d'impact détaillées pour les nouvelles propositions législatives jouera un rôle déterminant à cet égard. Les trois présidences s'attendent à ce que l'évaluation extérieure du système de l'analyse d'impact et les propositions de la Commission visant à réduire les charges administratives seront des contributions précieuses permettant de réaliser des progrès sensibles dans ce domaine.

10. **Un approvisionnement en énergie sûr, durable et compétitif** sera un point prioritaire du programme des trois présidences. La pièce centrale dans ce domaine d'action sera l'adoption et la mise en œuvre du plan d'action "énergie", qui traitera de tous les aspects garantissant une politique énergétique axée sur le futur et contribuant au développement durable: poursuite de la libéralisation des marchés de l'énergie, réduction de la dépendance aux importations et diminution des émissions de gaz à effet de serre en améliorant l'efficacité énergétique et en renforçant le rôle des énergies renouvelables, diversification des sources d'énergie et des filières d'approvisionnement, et enfin intensification et diversification des relations extérieures dans le domaine de l'énergie.

11. **L'encouragement de la recherche, de la connaissance et de l'innovation** est essentiel pour stimuler la croissance, la compétitivité et la création d'emplois. Les trois présidences s'efforceront d'encourager une Europe de l'innovation. La mise en œuvre du 7^{ème} programme-cadre pour la recherche et du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie jouera un rôle déterminant à cet égard. Une attention particulière sera aussi accordée à la recherche fondamentale en tenant compte de ses applications. La création de l'institut européen de technologie et l'élaboration d'une politique spatiale européenne pourraient contribuer à promouvoir une technologie de pointe dans l'UE. Les autres priorités des trois présidences consisteront à encourager le rôle des universités dans ce domaine et le renforcement des ressources humaines consacrées à la science et à la technologie, ainsi qu'à intensifier la coopération internationale dans ce domaine.

12. **La protection de l'environnement** sera un autre sujet prioritaire, auquel les trois présidences consacreront des efforts substantiels pour mettre au point une position de l'UE en vue d'instaurer un régime équilibré et équitable pour l'après-2012, qui corresponde à l'objectif de l'UE, à savoir limiter la hausse des températures à deux degrés par rapport aux niveaux préindustriels. Dans ce contexte, l'évolution future du programme européen sur le changement climatique, avec ses mesures d'atténuation dans tous les secteurs et le système d'échange des droits d'émission, aura la plus grande importance. La protection et l'exploitation durable de la biodiversité, tant à la lumière de la 9^{ème} conférence des parties à la convention sur la diversité biologique que par le biais de l'incorporation dans le marché des décisions en matière de biodiversité ("commerce et biodiversité") figureront aussi en bonne place dans le programme des présidences. Le suivi du rapport de la Commission sur la politique dans le domaine de l'eau, l'accent étant mis en particulier sur la raréfaction de l'eau et les sécheresses, de nouvelles améliorations de la qualité de l'air et la politique en matière de déchets, sera une autre priorité importante.

13. Les trois présidences accorderont une attention particulière à **l'élaboration d'une politique maritime intégrée**, qui tend à améliorer les synergies entre les différents domaines politiques concernés.

Renforcer l'espace de liberté, de sécurité et de justice

14. Une priorité spéciale durant cette période sera **la politique d'asile et d'immigration**. Outre le renforcement de la coopération entre les services d'asile et l'évaluation de la première phase de l'application de la législation sur l'asile, les trois présidences mettront en œuvre l'approche globale sur la question des migrations. Ce dernier point comprend l'extension et l'intensification du dialogue entre les pays d'origine, de transit et de destination et la négociation d'accords effectifs de réadmission; il implique aussi de donner un suivi approprié au rapport de la Commission sur la migration légale, dans le cadre d'une approche cohérente de la politique de migration et d'intégration dans l'Union européenne.
15. **La protection effective des frontières extérieures de l'Union** bénéficiera aussi d'une véritable priorité, grâce à la mise en œuvre du SIS II et à l'extension de l'espace Schengen, au renforcement de FRONTEX et à la mise en œuvre du système d'information sur les visas. Les trois présidences poursuivront la mise en œuvre des plans d'action relevant de la **stratégie de lutte contre le terrorisme**.
16. Dans le domaine de la **coopération policière**, la priorité sera donnée au renforcement d'Europol et au développement du système d'information de l'UE. Dans la lutte contre la criminalité internationale organisée, l'accent sera mis sur la traite des êtres humains. Les travaux dans le domaine de la **coopération judiciaire** seront axés sur la suppression des obstacles aux activités transfrontières et sur la réalisation de progrès dans la reconnaissance mutuelle des décisions de justice. Une priorité spéciale sera l'élaboration d'une **politique européenne en matière de protection civile**, dans le respect des compétences des États membres. Dans le domaine "Justice et affaires intérieures", les **relations extérieures** seront également amplifiées et renforcées.

Renforcer le rôle extérieur de l'UE dans les domaines de la sécurité, du développement et des relations économiques

17. Les trois présidences veilleront à la poursuite du développement d'un **espace européen de sécurité et de stabilité**.

Elles approfondiront la perspective européenne offerte aux pays des Balkans occidentaux, en intensifiant en particulier le processus de stabilisation et d'association.

Les relations de l'Union avec ses voisins de l'est et du sud seront aussi renforcées au moyen d'une amélioration des mécanismes de la PEV et de l'amplification de la coopération avec les partenaires du processus de Barcelone dans les domaines économique, culturel et social.

La contribution à une solution de la crise du Moyen Orient restera au centre des préoccupations.

Le renforcement du partenariat stratégique avec la Russie constituera une priorité pour les trois présidences, de même que l'intensification des relations avec l'Asie centrale.

18. Le développement de la **PESD** se poursuivra au travers des travaux sur les capacités militaires et civiles et d'une coordination civilo-militaire efficace.
19. Les trois présidences attachent une importance particulière au renforcement des **relations transatlantiques** ainsi que des relations avec d'autres partenaires stratégiques comme **le Japon, la Chine, l'Inde et les pays de l'ANASE**. Elles prépareront le deuxième sommet UE-**Afrique**, qui devrait se tenir sous la présidence portugaise et aura pour objectif l'intensification des relations avec l'Afrique. Elles organiseront aussi un sommet UE-**Amérique latine et Caraïbes** qui se tiendra sous la présidence slovène.

20. Une priorité certaine sera le renforcement des relations **commerciales** à l'issue du cycle de Doha, ainsi que la poursuite des travaux sur l'intégration des pays ACP dans l'économie mondiale. La conclusion des accords de partenariat économique en tant qu'outils de développement sera un point important du programme des présidences.

Les travaux seront aussi axés sur le renforcement de la cohérence politique dans l'intérêt du **développement**. Les efforts se poursuivront pour arriver à une meilleure complémentarité entre les pays donateurs.

21. Les futures présidences s'efforceront d'améliorer la coopération entre l'UE et les **organisations internationales**, en particulier **l'ONU et l'OTAN**.

TROISIÈME PARTIE

PROGRAMME DÉTAILLÉ

LE DÉVELOPPEMENT DE L'UNION

Le traité constitutionnel

1. Les trois présidences vont suivre la démarche double convenue lors du Conseil européen de juin 2006: d'une part, elles veilleront à ce que les possibilités offertes par les traités existants soient exploitées au maximum afin d'obtenir les résultats concrets que les citoyens attendent et, d'autre part, elles feront progresser les travaux en se fondant sur le mandat défini par le Conseil européen. Plus précisément, la présidence allemande va, au cours du premier semestre de 2007, présenter au Conseil européen un rapport qui, à partir de consultations intensives des États membres, contiendra une évaluation de l'état des discussions concernant le traité établissant la constitution et qui étudiera les évolutions possibles. Ce rapport sera ensuite examiné par le Conseil européen, et les conclusions de cet examen serviront de base à de nouvelles décisions sur la manière de poursuivre le processus de réforme. Les présidences portugaise et slovène partageront la responsabilité de ce projet, puisque les mesures nécessaires devront être prises au plus tard au cours du second semestre de 2008.
2. En mars 2007, l'Union commémorera le 50^{ème} anniversaire de la signature du traité de Rome. Ce sera l'occasion pour les dirigeants de l'UE de réaffirmer leur attachement aux valeurs et ambitions de l'Europe et de confirmer leur volonté commune de les réaliser.

L'élargissement

3. Les trois présidences s'efforceront activement d'assurer la pleine intégration de la Bulgarie et de la Roumanie dans les structures de l'Union, et ce dès la date de leur adhésion.

4. Les trois présidences poursuivront le processus d'élargissement conformément à la stratégie pour l'élargissement décidée par le Conseil européen des 14 et 15 décembre.
5. Les engagements actuels de l'Union en matière d'élargissement seront intégralement respectés. En particulier, les négociations d'adhésion avec la Turquie et la Croatie se poursuivront conformément aux dispositions arrêtées dans les cadres de négociation et aux conclusions du Conseil du 11 décembre 2006. Les présidences veilleront à ce que les progrès fassent l'objet d'un suivi rapproché dans tous les domaines, en particulier pour ce qui est du respect des critères de Copenhague.
6. Les progrès accomplis par l'ancienne République yougoslave de Macédoine pour satisfaire aux divers engagements et conditions requis pour ouvrir des négociations d'adhésion seront suivis de près. Une décision d'ouvrir des négociations dépendra des résultats de ce processus, qui sera appuyé par l'Union européenne.

L'espace Schengen

7. Les trois présidences feront également progresser les travaux permettant à tous les nouveaux États membres qui le souhaitent de faire partie le plus tôt possible de l'espace Schengen.

L'élargissement de la zone euro

8. La Slovénie va entrer dans la zone euro le 1er janvier 2007. Certains États membres pourraient ensuite demander à faire partie du **deuxième mécanisme de taux de change européen**, tandis que d'autres pourraient satisfaire aux exigences requises pour **l'adoption de l'euro**. Les trois présidences veilleront à ce que le Conseil procède à une évaluation détaillée de ces cas, et en particulier des rapports de convergence établis par la Commission et la Banque centrale européenne sur la base des critères définis dans le traité instituant la Communauté européenne, y compris ceux qui ont trait à la stabilité des évolutions macroéconomiques et à une convergence soutenue.

LE CONTEXTE GÉNÉRAL ET LA COORDINATION DES POLITIQUES EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE

Une amélioration de la coordination des politiques économiques

9. Des processus de surveillance multilatérale soigneusement élaborés sont essentiels pour assurer une coordination efficace des politiques fiscales et économiques entre les États membres. Les trois présidences chercheront par conséquent à rationaliser tant le **contrôle budgétaire** que l'**évaluation des programmes de stabilité et de convergence**. Conjointement à de grandes orientations de politique économique efficaces - y compris les recommandations par pays -, ces instruments doivent viser à encourager un développement économique stable dans tous les États membres et à atteindre une grande convergence, en particulier dans les États membres de la zone euro. Dans ce contexte, la qualité des statistiques devrait rester un sujet important.

La qualité des finances publiques

10. Les trois présidences veulent aussi jeter les bases d'une **amélioration qualitative des finances publiques**. La mondialisation et l'évolution démographique obligent les États membres et l'Union européenne dans son ensemble à repenser la manière dont les deniers publics sont dépensés et la meilleure façon d'arriver à une viabilité économique et financière à long terme. La qualité des finances publiques dans l'élaboration des politiques nationales et de l'UE est essentielle pour contribuer à la croissance et à l'emploi dans l'esprit de la stratégie de Lisbonne. Les trois présidences vont dès lors encourager un débat sur les **dépenses publiques**, dans l'optique d'une amélioration de l'éducation, de l'innovation et de la productivité. Ce faisant, elle chercheront à favoriser un échange d'informations ainsi qu'à recenser les bonnes pratiques, notamment en mesurant l'efficacité des dépenses publiques. Dans ce contexte, les présidences étudieront aussi des manières de **moderniser davantage les administrations publiques** de façon à encourager des performances économiques solides, une discipline budgétaire et une saine gestion financière dans les États membres et dans l'Union européenne.

Le pacte de stabilité et de croissance

11. Les trois présidences veilleront aussi à ce que le pacte de stabilité et de croissance reste appliqué d'une manière économiquement saine, tant pour ce qui est des procédures de déficit excessif que dans le domaine de la prévention des déficits, l'accent étant mis de plus en plus sur la **viabilité à long terme des finances publiques des États membres**.

CROISSANCE ET EMPLOI

Mise en oeuvre des programmes nationaux de réforme

12. Le Conseil européen de mars 2005 a imprimé un nouvel élan à la stratégie de Lisbonne, en se fixant comme objectif prioritaire de promouvoir une croissance et des emplois durables, afin de relever les défis liés au vieillissement démographique et au rythme rapide de la mondialisation. Pour garantir un degré élevé d'engagement, la maîtrise des réformes au niveau national a été placée au coeur du nouveau processus de gouvernance. Cette maîtrise des réformes au niveau national trouve son expression dans les programmes nationaux de réforme présentés par les États membres.

Le premier cycle de gouvernance de la stratégie de Lisbonne révisée prendra fin en 2007.

Les États membres devront présenter leur deuxième rapport sur la mise en oeuvre de leurs programmes nationaux de réforme à l'automne 2007. Étant donné que ces rapports sont essentiels pour permettre d'actualiser les grandes orientations des politiques économiques et les lignes directrices pour l'emploi et pour élaborer des recommandations spécifiques à l'intention des États, les trois présidences prépareront le Conseil à les évaluer efficacement et à en tirer les conclusions qui devront être adoptées lors du Conseil européen du printemps 2008.

Le nouveau cycle de trois ans de la stratégie de Lisbonne (2008-2010)

13. Le nouveau cycle débutera en janvier 2008, lorsque la Commission publiera son rapport stratégique. Celui-ci sera examiné au sein des formations concernées du Conseil et fera l'objet d'un débat avant le Conseil européen du printemps 2008, à la lumière de l'évaluation de la mise en oeuvre des programmes nationaux de réforme et des conclusions horizontales. Sur la base d'une proposition de la Commission, les lignes directrices intégrées applicables au nouveau cycle, comprenant les recommandations spécifiques destinées aux États, seront alors adoptées officiellement en juin 2008.

Les trois présidences s'emploieront à promouvoir les initiatives qui seront de nature à contribuer à l'évaluation et à la préparation du réexamen de la nouvelle stratégie de Lisbonne et coopéreront étroitement en vue d'assurer une transition sans heurts du premier au deuxième cycle.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Stratégie en faveur du développement durable

14. Le Conseil suivra attentivement la mise en œuvre de la stratégie de l'UE en faveur du développement durable, telle que révisée en 2006. Conformément au nouveau cycle de gouvernance, la Commission présentera, à l'automne 2007, son premier rapport de situation sur la stratégie en faveur du développement durable (SDD), qui portera également sur les futures priorités, orientations et actions, en s'appuyant sur une série d'indicateurs de développement durable. Les présidences organiseront des discussions approfondies au sein du Conseil sur les progrès accomplis. À la lumière de ces débats, le Conseil européen de décembre 2007 fournira des orientations générales sur les politiques, les stratégies et les instruments de développement durable, en tenant compte des priorités et des synergies, notamment dans le cadre de la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi. Au niveau international, les travaux se poursuivront plus particulièrement dans le cadre de la préparation de la position de l'UE, en vue de session de la Commission du développement durable des Nations Unies.

Livre vert sur la politique maritime

15. Dans le prolongement des travaux entamés par la présidence finlandaise, les trois présidences organiseront un vaste débat sur le Livre vert et sur les propositions qui devraient être présentées par la Commission à l'issue du processus de consultation, en principe à l'automne 2007. L'organisation de conférences de haut niveau, en mai et en octobre 2007, apportera une contribution importante à ce processus de consultation ainsi qu'aux processus qui se dérouleront par la suite. Les trois présidences souscrivent pleinement à l'objectif d'élaborer une politique maritime intégrée qui, en étant centrée sur les différents niveaux d'action, englobe toutes les activités économiques maritimes, vise à promouvoir la connaissance scientifique, la croissance et l'emploi et, en tenant compte d'une approche écosystémique, permette de trouver un bon équilibre entre les aspects économiques, environnementaux et sociaux.

RECHERCHE, CONNAISSANCE ET INNOVATION

Recherche

16. Les trois présidences accordent une grande importance aux activités de recherche, qu'elles considèrent comme un pilier de la compétitivité de l'UE. Dans cette optique, la priorité consistera à veiller à ce que la mise en œuvre du 7^{ème} programme-cadre de recherche et de développement technologique, ainsi que le lancement des activités du Conseil européen de la recherche, aient lieu en temps voulu et soient menés à bonne fin. Des manifestations inaugurales seront organisées au cours du premier semestre de 2007 pour le 7^{ème} programme-cadre et pour le Conseil européen de la recherche et des conférences spécialisées seront consacrées à des thèmes spécifiques du nouveau programme-cadre (nanotechnologie, durabilité, biotechnologie, infrastructure de recherche, recherche dans le domaine de la sécurité, recherche en sciences humaines et sociales). Les présidences accorderont une attention particulière aux travaux ayant un rapport direct ou indirect avec le programme-cadre, tels que l'analyse des résultats obtenus à la suite de la mise en oeuvre du 6^{ème} programme-cadre, l'analyse de l'état d'avancement du 7^{ème} programme-cadre au terme de sa première année de mise en œuvre et les travaux préparatoires relatifs à l'évaluation à mi-parcours des activités du Conseil européen de la recherche. Les programmes qui devront être mis au point par les États membres avec le soutien de la Communauté au titre de l'article 169 du traité ainsi que les propositions envisagées par la Commission en matière d'initiatives technologiques conjointes seront également examinés.

Les autres thèmes stratégiques qu'il conviendra d'aborder sont notamment la création de l'Institut européen de technologie, la préparation du lancement de la construction d'ITER et l'élaboration de la politique spatiale européenne.

17. Les présidences mettront tout en oeuvre pour promouvoir un environnement et des conditions plus favorables aux activités de recherche, en abordant les thèmes suivants: atteindre l'objectif de 3 % fixé pour les investissements dans le domaine de la recherche; fournir des conseils pratiques aux nouveaux États membres en ce qui concerne le financement de l'infrastructure de recherche en combinant les ressources provenant du Fonds structurel et du 7^{ème} programme-cadre; améliorer le transfert de connaissance en ce qui concerne l'application des résultats de la recherche; renforcer les ressources humaines dans les domaines de la science et de la technologie; promouvoir l'éducation et la culture scientifique et technologique; mettre l'accent sur la dimension internationale de la recherche et du développement technologique; renforcer le rôle des universités, la mobilité et l'évolution de la carrière des chercheurs.

Innovation

18. Les trois présidences poursuivront l'initiative d'une politique intégrée en matière d'innovation qui avait été lancée par la présidence finlandaise sur la base de la communication-cadre de la Commission, et qui doit être suivie par des initiatives portant sur des questions spécifiques en rapport avec l'innovation et par des orientations données à l'occasion de la réunion informelle des chefs d'État ou de gouvernement à Lahti. Elles s'emploieront activement à promouvoir l'innovation de manière horizontale, en réalisant un équilibre entre l'offre et la demande. La mise en œuvre du programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation (PCI), qui regroupe les mesures prises par la Communauté dans les domaines de l'entrepreneuriat, des PME, de la compétitivité, de l'innovation, y compris l'innovation non technologique et les solutions éco-innovantes, et des technologies de l'information et de la communication (TIC), combinée à l'énergie intelligente, jouera un rôle important à cet égard. Le Conseil étudiera comment il serait possible d'améliorer le financement de l'innovation. La conversion de groupements régionaux d'innovation en centres d'innovation de classe mondiale sera poursuivie. L'Institut européen de technologie (IET) a vocation à devenir, à la fois, un porte-drapeau dans le domaine de l'innovation et à jouer le rôle extrêmement utile de coordinateur dans un réseau de communautés de la connaissance et de l'innovation autonomes. Il convient d'explorer et d'exploiter le potentiel de création de marchés pilotes pour les produits et services innovants. Une attention toute particulière sera accordée à la promotion d'écotechnologies, de technologies pharmaceutiques, de biotechnologies, de nanotechnologies et de technologies médicales innovantes, qui constituent un stimulant important pour l'innovation et l'emploi. Il importe également d'améliorer la protection des droits de propriété intellectuelle afin de créer un environnement économique plus favorable à l'innovation.

Éducation

19. Les politiques d'éducation et de formation peuvent avoir un effet positif très net sur les résultats économiques et sociaux, y compris sur le développement durable et la cohésion sociale, dans le cadre de la stratégie de Lisbonne.
20. Les trois présidences poursuivront activement les travaux en cours, tout en prenant un certain nombre d'initiatives nouvelles dans les domaines de l'éducation et de la formation. Le rapport intermédiaire conjoint du Conseil et de la Commission sur la mise en œuvre du programme de travail "Éducation et formation 2010" sera élaboré en 2007 en vue de sa présentation au Conseil européen du printemps 2008; les messages clés qui ressortiront de ce rapport devraient indiquer les principales orientations politiques qui sous-tendront l'évolution de ce processus au-delà de 2010.

21. Les présidences attacheront une importance considérable au lancement du programme d'action communautaire pour la formation tout au long de la vie et seront attentives au bon fonctionnement de ce programme, qui constitue le principal instrument de la coopération et du soutien dans le domaine de l'éducation, dans le cadre du programme de travail "Éducation et formation 2010", qui est essentiellement axé sur trois objectifs stratégiques et concerne une stratégie de formation tout au long de la vie.
Les résultats obtenus à la suite de la mise en oeuvre des programmes communautaires "Socrates" et "Leonardo da Vinci" seront évalués par rapport à ce programme.
22. Les présidences considèrent que la mobilité des apprenants et des travailleurs, tout comme la transparence et la comparabilité des systèmes d'éducation nationaux, sont des objectifs importants. Dans ce contexte, les présidences œuvreront à l'adoption de la recommandation sur le cadre européen des certifications et poursuivront les travaux dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelles, par exemple en encourageant la réalisation de progrès concernant le système européen de transfert d'unités capitalisables dans la formation et l'enseignement professionnels (ECVET).
23. Les autres questions qui devront être examinées concernent des aspects liés à la formation tout au long de la vie (enseignement préprimaire et scolaire, formation des enseignants, éducation des adultes et langues), ainsi que la mise au point d'indicateurs et la promotion de la recherche dans le domaine de l'éducation et de la formation.
24. La modernisation de l'enseignement supérieur constituera également un point important de l'ordre du jour. La Commission publiera en 2007 un rapport sur les progrès réalisés concernant la réforme de l'enseignement supérieur. Les présidences soutiendront la poursuite de la mise au point du processus de Bologne en contribuant à la préparation et au suivi de la conférence ministérielle, afin de réaliser de nouveaux progrès dans les domaines prioritaires, c'est-à-dire les diplômes, l'assurance de la qualité et la reconnaissance. La mobilité dans l'enseignement supérieur fera l'objet d'une attention particulière en raison de la célébration, en 2007, du 20^{ème} anniversaire du programme "Erasmus".

25. Enfin, les présidences attacheront une grande importance à la promotion du multiculturalisme et de l'intégration dans le cadre de action de l'UE dans le domaine de l'éducation. En ce qui concerne les activités menées dans le cadre de l'Année européenne du dialogue interculturel (2008), une attention particulière sera accordée au rôle du multilinguisme en tant que vecteur de compréhension et de communication multiculturelles.

Télécommunications et société de l'information

26. L'accent sera mis principalement sur la révision du cadre réglementaire existant dans le domaine des télécommunications, sur la base d'une proposition de la Commission, dont la présentation est attendue pour le début de 2007. Les travaux concernant les tarifs de l'itinérance internationale seront probablement menés à bonne fin au cours du premier semestre de 2007. Les autres questions importantes qui devront être examinées par les trois présidences sont les suivantes: la transition de la radiotélévision analogique à la radiotélévision numérique, la politique en matière de spectre radioélectrique et l'extension de la portée des services universels.
27. Les trois présidences mettront tout en œuvre pour engager et mener à bien les travaux sur la future proposition de directive concernant la réalisation complète du marché intérieur des services postaux.
28. En ce qui concerne la **société de l'information**, les trois présidences, en collaboration avec la Commission, élaboreront un plan d'action sur l'"eInclusion" et assureront le suivi du cadre stratégique i2010, du plan d'action sur l'administration en ligne, de la directive concernant la réutilisation des informations du secteur public, du programme "e-Contenu plus", du programme "Safer Internet plus" et des services de santé en ligne. Les principales autres questions qui devront être examinées sont la création d'un numéro d'appel d'urgence au niveau de l'UE, la stratégie pour une société de l'information sûre et le problème des messages non sollicités. Lorsqu'elles auront pris connaissance de la communication de la Commission sur l'évaluation de l'Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA), qui devrait être diffusée au printemps 2007, les trois présidences reprendront les discussions concernant le futur mandat de l'ENISA et sa nouvelle base juridique.
29. Au niveau international et en particulier dans le cadre du Sommet mondial sur la société de l'information, les trois présidences continueront à surveiller à la mise en œuvre des engagements pris à Tunis en novembre 2005, notamment en ce qui concerne la gouvernance de l'internet, et à en assurer le suivi.

COMPÉTITIVITÉ

30. Les présidences s'emploieront activement à promouvoir toutes les mesures et initiatives - internes et externes - qui seraient susceptibles de contribuer à améliorer et à garantir la compétitivité européenne dans le cadre d'une Union élargie et dans un contexte de plus en plus mondialisé.

Marché intérieur

31. Les présidences prendront de nouvelles mesures en vue de l'achèvement du marché intérieur, afin de veiller à ce qu'il fonctionne harmonieusement, dans des conditions de concurrence équitables. La communication de la Commission sur le réexamen de la politique du marché unique, ainsi que la nouvelle stratégie pour le marché unique, qui devra être présentée au cours du premier semestre de 2007, constituera une base importante pour ces travaux. Dans le domaine de la libre circulation des marchandises, les questions qui retiendront l'attention sont la normalisation, la révision de la nouvelle approche et la reconnaissance mutuelle. Les travaux se poursuivront par ailleurs en ce qui concerne les propositions futures, le réexamen de la directive sur les produits de construction, la directive relative à la sécurité électrique, la directive concernant les bateaux de plaisance et le SGH (Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques). S'agissant de la directive sur les produits de construction (89/106/CEE), les trois présidences poursuivront les travaux visant à ce que celle-ci soit transposée et appliquée de façon uniforme, afin d'améliorer l'efficacité et la qualité de la législation européenne en la matière. Dans le domaine des marchés publics, elles mettront tout en œuvre pour parvenir à la conclusion des travaux relatifs à la proposition de révision de la directive sur les procédures de recours en matière de passation de marchés publics et aux propositions relatives aux partenariats publics et privés et aux marchés publics dans le secteur de la défense.
32. Les trois présidences s'efforceront de progresser sur la voie de la création d'un cadre juridique efficace pour les entreprises basées dans l'UE en matière de protection des **droits de propriété intellectuelle**. Elles s'emploieront à faire avancer les travaux en vue de la mise au point d'un système de brevets abordable, sûr et efficace, prévoyant éventuellement un mécanisme paneuropéen unique de règlement des différends pour les brevets. Les travaux entamés dans le domaine de la protection pénale de ces droits seront poursuivis.

Mieux légiférer

33. Estimant que l'amélioration de la réglementation peut grandement contribuer à renforcer la compétitivité des entreprises européennes et à éliminer les frais administratifs superflus, les trois présidences sont déterminées à poursuivre et à approfondir l'initiative des six présidences en matière d'amélioration de la réglementation (2004-2006).

Elles entendent accélérer, autant que possible, le processus de simplification de la législation communautaire en cours, continuer à recenser les priorités dans ce domaine et donner une visibilité accrue au processus. L'objectif prioritaire est de réduire sensiblement les charges administratives superflues, en accordant une attention particulière aux PME. La simplification de la législation au niveau national sera également prise en considération par le biais d'initiatives visant à recenser et à promouvoir l'échange des meilleures pratiques dans les États membres.

La mise au point d'une méthodologie cohérente destinée à mesurer les charges administratives revêt une importance majeure en ce qu'elle permettra de définir des objectifs et de contrôler les progrès accomplis.

Les trois présidences auront systématiquement recours aux analyses d'impact afin d'évaluer la charge administrative que la législation proposée entraînerait pour les entreprises, ainsi que ses répercussions sociales et environnementales. À cet égard, elles attendent avec intérêt les résultats de l'évaluation externe du système d'analyse d'impact de la Commission, qui devraient être communiqués au cours du premier semestre de 2007.

Les trois présidences continueront à favoriser la prise de conscience de la nécessité de coordonner, de contrôler, de parfaire et de faire progresser le processus d'amélioration de la réglementation.

Statistiques

34. Les trois présidences mettront tout en œuvre afin que les statistiques officielles soient de haute qualité, fiables et pertinentes, et qu'elles soient élaborées en tenant compte des principes énoncés dans le code européen de bonnes pratiques en matière statistique. Dans le contexte des efforts déployés afin d'améliorer la réglementation et de réduire globalement le niveau des charges administratives dans l'UE et, compte tenu des ressources limitées, des contraintes d'ordre réglementaire qui pèsent sur les répondants et sur les autorités statistiques nationales et, en particulier, des nouveaux besoins de données statistiques qui se font jour, les trois présidences auront pour objectif de jouer un rôle de coordination majeur dans le domaine de l'établissement des priorités, de la transparence des coûts et de l'efficacité par rapport aux coûts.

Politique de concurrence

35. Les trois présidences continueront d'œuvrer au Plan d'action dans le domaine des aides d'État, en particulier en examinant les propositions attendues concernant le règlement de procédure (règlement du Conseil (CE) n° 659/1999) et le règlement d'habilitation (règlement du Conseil (CE) n° 994/98).

Politique industrielle

36. L'objectif général d'une politique industrielle de l'UE est de renforcer la compétitivité et la capacité d'innovation des entreprises européennes et d'améliorer les conditions cadres de l'industrie manufacturière dans l'UE, en particulier pour les PME. Les présidences continueront à mettre en œuvre les initiatives sectorielles ou transsectorielles en matière de politique industrielle qui avaient été annoncées par la Commission dans sa communication d'octobre 2005. Dans ce contexte, en 2007, le Conseil s'intéressera particulièrement au suivi des points ci-après: communication de la Commission relative à un cadre réglementaire concurrentiel pour le secteur automobile, examen à mi-parcours de la stratégie et du plan d'action dans le domaine des sciences du vivant et de la biotechnologie, communication sur les matières premières, rapport sur la compétitivité du secteur des TIC, rapport sur la construction navale, politique spatiale européenne et communication sur la défense et la révision à mi-parcours de la politique industrielle. La communication de la Commission relative à des secteurs spécifiques, comme le textile ou l'ingénierie, recevra également toute l'attention voulue; à cet égard, une évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie de l'UE pour le secteur textile aura lieu au cours du second semestre de 2007.

PME

37. La stratégie révisée de Lisbonne souligne le rôle essentiel joué par les PME en termes de croissance et d'emploi. Les présidences mettront tout en œuvre afin de contribuer à ce que l'approche consistant à "penser d'abord aux petits " serve de principe directeur pour toute la législation pertinente et s'emploieront à améliorer les conditions d'activité des petites et moyennes entreprises. À ce titre, des efforts seront également accomplis afin de faciliter l'accès des PME aux programmes communautaires pertinents, tels que le 7^{ème} programme-cadre pour la recherche et le programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation. Les présidences oeuvreront à la révision à mi-parcours d'une stratégie moderne pour les PME et à son suivi.

Services financiers

38. La réalisation de progrès notables en ce qui concerne la stratégie de l'UE visant à la mise en place d'un marché européen intégré des services financiers pour la période 2005 à 2010 constituera une priorité. Les progrès réalisés dans ce domaine faciliteront les activités transfrontières et renforceront l'efficacité et la compétitivité du secteur financier, ce qui permettra d'améliorer les conditions d'investissement globales dans l'Union européenne tout en assurant une protection adéquate du consommateur et la stabilité financière. Dans ce contexte, les trois présidences **poursuivront sur la lancée des travaux entamés en vue d'améliorer encore le cadre réglementaire existant en matière de stabilité financière et l'efficacité des dispositions relatives à la gestion des crises.**
39. Dans le cadre de la mise en œuvre complète du Plan d'action pour les services financiers, elles veilleront à **approfondir l'intégration du marché des services financiers de détail** et à poursuivre le développement du marché des fonds d'investissement, conformément aux orientations formulées dans le Livre blanc de la Commission. Elles dirigeront également les travaux qui seront menés dans le cadre du prochain **réexamen de la méthode Lamfalussy** et continueront de favoriser une approche évolutive en vue de parvenir à la convergence des réglementations dans le domaine de la surveillance du marché financier. Sur la base d'une proposition qui sera présentée prochainement par la Commission, les trois présidences mettront tout en œuvre pour parvenir à un accord sur la **révision globale des directives sur l'assurance ("Solvabilité II")**, l'objectif étant de renforcer la santé financière et la stabilité des compagnies d'assurance et, en définitive, d'améliorer la protection des preneurs d'assurance et des bénéficiaires dans l'Union européenne. Particulièrement soucieuses de faciliter les opérations financières entre États membres, les présidences intensifieront les efforts visant à **achever la réalisation d'un système de paiement unique et efficace dans l'Union européenne.**

Fiscalité

40. Les trois présidences proposent de faire avancer les travaux menés sur la fiscalité dans l'Union européenne afin d'améliorer la transparence et la simplicité et de réduire les coûts administratifs et de mise en conformité, ce qui aura pour effet d'améliorer l'environnement des entreprises sur le marché intérieur et la compétitivité de l'économie européenne dans son ensemble, sans pour autant compromettre les recettes fiscales. Les trois présidences s'attacheront dès lors à promouvoir la modernisation et la simplification des règles communes en matière de taxes sur la valeur ajoutée et de droits d'accises. Les présidences réaliseront un effort particulier en vue de renforcer la lutte contre la fraude dans l'Union européenne. Les trois présidences poursuivront en outre les travaux relatifs à l'assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés.

Droit des sociétés

41. Les présidences poursuivront les travaux entamés en vue de progresser sur la voie d'une harmonisation dans le domaine du droit des sociétés et du gouvernement d'entreprise. Les travaux portant sur la directive relative au transfert transfrontalier des sièges sociaux de sociétés et sur la directive relative aux droits des actionnaires devraient en principe s'achever au plus tard au premier semestre 2008.

Le Conseil entreprendra en outre d'examiner les propositions législatives envisagées par la Commission pour la période 2006 à 2008 dans sa communication sur la modernisation du droit des sociétés et le renforcement du gouvernement d'entreprise. Ces propositions concernent le gouvernement d'entreprise, les groupes de sociétés, les pyramides abusives, la simplification des troisième et sixième directive, les règles de publicité et la création d'une société privée européenne.

Douanes

42. La première priorité dans ce domaine sera d'achever les travaux concernant la proposition relative à la modernisation du code des douanes communautaire et la proposition relative à l'informatisation des douanes (e-customs), qui vise à mettre en place un environnement électronique standardisé pour les administrations des douanes et les opérateurs économiques.

Les autres questions qui devront être examinées par le Conseil sont la modification du règlement du Conseil n° 515/97 relatif à l'assistance mutuelle en vue d'assurer la bonne application des réglementations douanière et agricole, ainsi que le rôle futur des douanes.

Tourisme

43. Cette politique a pour principal objectif de créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité par la croissance durable du tourisme en Europe et de contribuer à améliorer la compétitivité de l'industrie européenne du tourisme. Dans ce contexte, les présidences accorderont une attention toute particulière à la proposition que la Commission devrait présenter au second semestre 2007 concernant un Agenda 21 pour le tourisme.

L'Allemagne organisera une conférence des ministres européens du tourisme en mai 2007. Au cours de la même année, le Portugal accueillera le forum annuel européen du tourisme. Ce forum fournira l'occasion de promouvoir les bonnes pratiques innovantes dans le domaine du tourisme, qui sont essentielles pour différencier les destinations européennes des autres lieux touristiques et en améliorer l'attractivité, éventuellement par l'octroi d'un prix d'excellence récompensant les destinations européennes.

ÉNERGIE

44. Les trois présidences mettront tout en œuvre pour poursuivre la mise au point d'une politique énergétique pour l'Europe, qui soit complète, cohérente et stable, en s'appuyant sur les conclusions des Conseils européens de mars et juin 2006 et sur le paquet "énergie" que la Commission devra présenter début 2007 et qui vise à réaliser les trois objectifs fondamentaux de l'UE dans ce domaine, à savoir la viabilité, la compétitivité et la sécurité de l'approvisionnement. Sur cette base, le Conseil devrait être en mesure d'évaluer les contributions des différentes sources d'énergie, ainsi que de l'augmentation de l'efficacité énergétique, à ces trois objectifs et accordera la priorité à l'élaboration et à l'adoption, avant le Conseil européen du printemps 2007, d'un plan d'action définissant les priorités, destiné à contribuer à la réalisation de ces objectifs. Ce plan d'action sera élaboré dans le contexte d'une analyse systématique des perspectives à long terme de l'évolution de l'offre et de la demande en vue de tirer des conclusions stratégiques.

45. Les relations extérieures de l'UE dans le domaine de l'énergie seront intensifiées, en particulier en renforçant le dialogue entre les principaux pays producteurs, consommateurs et de transit. L'accent sera mis sur la sécurité de l'approvisionnement ainsi que sur la réduction de la demande d'énergie par le biais de l'augmentation de l'efficacité énergétique et de la promotion des énergies renouvelables. Le Haut Représentant et la Commission collaboreront étroitement sur ce dossier important, en y associant les États membres, comme il se doit. Le renforcement du dialogue avec l'Algérie et la Norvège sera certes particulièrement pertinent à cet égard, mais une importance particulière sera également accordée au dialogue UE-Russie, qu'il faudra s'efforcer de rendre plus constructif, notamment dans le cadre de l'accord appelé à succéder à l'accord de partenariat et de coopération (APC). Il est important de veiller à ce que le traité instituant la Communauté de l'énergie soit parfaitement mis en œuvre, ce qui implique la constitution d'un marché intérieur avec les pays de l'Europe du Sud-Est et l'approfondissement des relations existant dans le domaine de l'énergie avec les partenaires méditerranéens.
46. L'ouverture totale des marchés du gaz et de l'électricité, en juillet 2007, doit s'accompagner d'une amélioration des interconnexions et d'une meilleure coordination, tant entre régulateurs qu'au niveau de la gestion du réseau. Il conviendrait d'adopter un plan d'interconnexions et d'infrastructures prioritaires, afin de déterminer les interconnexions requises dans le cadre du marché intérieur, ainsi que les nouvelles voies d'approvisionnement à ouvrir, conformément à la stratégie de diversification de l'UE.
47. L'amélioration de l'efficacité énergétique par le biais de la mise en œuvre d'un plan d'action pour l'efficacité énergétique, qui accordera une attention particulière aux bâtiments, aux transports et aux appareils électroménagers et qui, au titre du 7^{ème} programme-cadre, stimulera l'innovation, la recherche et le développement dans les technologies à faible taux d'émission, constituera un pilier stratégique de la politique énergétique de l'UE et permettra en outre de contribuer à renforcer la compétitivité et le potentiel d'exportation de l'industrie européenne.
48. Compte tenu de la stratégie en faveur du développement durable élaborée en 2006, la promotion de toute la gamme des énergies renouvelables, tels que la biomasse et les biocarburants, y compris la réalisation des objectifs existants et l'établissement d'objectifs à moyen et à long terme, figureront également au nombre des priorités définies par les trois présidences.

49. Les présidences auront en outre pour objectif de promouvoir les technologies à faible taux d'émission, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, en vue de créer des conditions propices au développement durable dans le cadre de la coopération au développement.
50. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, le processus de consultation qui facilitera le choix d'un ou de plusieurs instruments susceptibles de contribuer plus efficacement à garantir la sûreté nucléaire et la gestion sûre des déchets sera mené à terme.

TRANSPORTS

51. Un secteur des transports robuste, viable et innovant, drainant des flux de trafic efficaces, constitue une composante essentielle des efforts consacrés à la réalisation des objectifs de Lisbonne. Les trois présidences procéderont à un échange de vues au sein du Conseil afin de déterminer les mesures qu'il conviendrait de prendre dans ce domaine.

Transport maritime et transport par voies navigables intérieures

52. Les travaux concernant les différentes propositions formulées dans le cadre du troisième paquet sur la sécurité maritime se poursuivront.
En fonction du résultat des travaux préliminaires qui seront réalisés par la Commission, de nouveaux dossiers pourraient être examinés, par exemple, le suivi de l'examen à mi-parcours du transport maritime à courte distance, le Livre blanc sur l'espace maritime européen commun, les droits des passagers à bord des navires et l'emploi dans le secteur maritime.
La présidence portugaise organisera une réunion informelle consacrée à la question importante du développement des autoroutes de la mer et à la logistique à mettre en place pour réaliser une répartition modale des transports plus équilibrée et plus viable.
53. Sous réserve de la présentation de propositions par la Commission, le programme d'action européen pour le transport par voies navigables (NAIADES) sera mis œuvre par le biais de mesures concrètes, qui permettront de renforcer la compétitivité du transport par voies navigables en Europe.
Les efforts visant à renforcer le rôle de la Communauté européenne et de ses États membres dans les enceintes internationales, et en particulier à l'OMI, grâce à la mise en œuvre d'une meilleure coordination, seront poursuivis.

Transports terrestres

54. En ce qui concerne les **transports ferroviaires**, l'adoption des actes législatifs en suspens dans le troisième paquet ferroviaire (position commune adoptée par le Conseil le 24 juillet 2006) constituera une avancée majeure sur la voie de la **réalisation d'un espace ferroviaire européen unique**. L'accent sera mis sur l'uniformisation des licences de conducteur de train, sur l'ouverture du marché du fret ferroviaire (qui s'est déjà amorcé) et sur l'ouverture du marché pour les services de transport de passagers, qui doit intervenir prochainement. Les travaux portant sur le projet de règlement relatif aux droits des passagers devraient également être menés à bonne fin.
55. Les mesures annoncées, visant à optimiser l'utilisation du réseau de fret ferroviaire et à simplifier les procédures de certification, viendront compléter les mesures prévues dans le troisième paquet ferroviaire. En particulier, il convient d'améliorer l'importance relative et la situation du transport ferroviaire de marchandises. Il importe de veiller à assurer l'interopérabilité des réseaux, en particulier dans le domaine de l'harmonisation des normes techniques et à simplifier les procédures de certification des locomotives. De plus amples informations seront disponibles lorsque la Commission aura présenté ses communications. S'agissant des **transports routiers**, il conviendrait d'améliorer l'efficacité du transport urbain et de veiller à ce qu'il soit plus respectueux de l'environnement. La priorité sera accordée à l'examen du Livre vert sur le transport urbain, dont la publication par la Commission est annoncée pour 2007, et à l'élaboration de mesures d'application appropriées, qui revêtiront en outre de l'importance dans le cadre du développement urbain intégré. Le règlement relatif aux services publics de transport de voyageurs devra finalement être approuvé.
56. **La sécurité, l'efficacité énergétique et le respect de l'environnement dans le secteur des voitures particulières et des poids lourds** sont les pivots de la politique menée dans le domaine des transports routiers. Les trois présidences examineront dès lors un éventail de mesures d'harmonisation et s'emploieront à mettre en œuvre activement le programme d'action européen pour la sécurité routière. Le montage a posteriori, sur les poids lourds, de rétroviseurs destinés à réduire les angles morts s'inscrit dans ce cadre. Dans le domaine de la sécurité électronique ("**eSafety**"), un cadre favorisant les principales technologies sera analysé et il conviendrait de définir concrètement les aspects juridiques et techniques inhérents aux mesures législatives adoptées par la CE. Les questions suivantes seront également abordées: systèmes d'informations sur le trafic routier, systèmes d'aide à la conduite et législation, conception de l'interface homme-machine dans les véhicules et système "eCall" (appel d'urgence automatique).

Aviation

57. Dans le secteur du transport aérien, les trois présidences mettront tout en œuvre pour garantir la compétitivité internationale de l'industrie aéronautique européenne. Dans ce contexte, l'accent sera mis avant tout sur les **relations extérieures**, en particulier sur les relations avec les États-Unis. La coordination communautaire qui sera mise en œuvre en vue de l'Assemblée de l'OACI, prévue pour l'automne 2007, sera préparée minutieusement, étant donné que cette réunion doit en principe être une enceinte privilégiée pour discuter de mesures visant à réduire l'incidence des émissions gazeuses produites par l'aviation civile internationale. Dans le souci d'améliorer la **sûreté aérienne**, le Conseil poursuivra l'examen de la proposition modifiant le règlement relatif à l'instauration de règles communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile et instituant une Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA). La présidence allemande a l'intention d'adopter le règlement le plus rapidement possible. Compte tenu de l'évolution en cours, les trois présidences accorderont également un traitement prioritaire à la **sécurité aérienne**.
58. Pour ce qui est de la **réglementation relative aux aéroports**, les présidences examineront le "paquet aéroportuaire" que la Commission entend adopter en décembre 2006. Ce paquet comprend une proposition concernant la tarification de l'usage des infrastructures aéroportuaires et une communication concernant les capacités aéroportuaires. À cet égard, les présidences examineront également un rapport de la Commission sur la mise en œuvre et les effets de la directive relative aux services d'assistance aéroportuaire.

59. En ce qui concerne la **libéralisation de l'accès au marché de l'aviation**, le Conseil examinera la proposition de la Commission relative à la révision du troisième train de mesures de libéralisation, qui comprend la poursuite de la libéralisation, la simplification de la réglementation ainsi que l'instauration d'une concurrence plus saine dans le secteur de l'aviation (consolidation des règlements 2407/92, 2408/92 et 2409/92).
60. **SESAR (Single European Sky Air Traffic Management Research)** est la composante conceptuelle et technologique du cadre réglementaire instauré par le Ciel unique européen. Le projet SESAR constitue la seule manière de permettre aux prestataires de services de navigation aérienne de répondre aux besoins en capacités résultant de la croissance du volume du trafic aérien tout en maintenant les niveaux de sécurité aérienne. Une fois que le règlement instituant l'entreprise commune sera adopté, la présidence allemande cherchera à obtenir un soutien politique pour la phase de définition du projet par le biais de conclusions du Conseil, qui seront alors mises en œuvre sous les présidences suivantes.

Questions horizontales

61. La communication de la Commission intitulée "La logistique du transport de marchandises en Europe, la clé de la mobilité durable", datée de juin 2006, permettra de formuler une approche cohérente, qui constituera le fondement d'un plan d'action sur la logistique du transport de marchandises.

Questions intermodales

62. Il conviendra de faire progresser les travaux menés en vue de la mise au point du système **Galileo**, en accordant une importance particulière à la poursuite des négociations portant sur le contrat de concession. Les présidences suivront de près les résultats des négociations menées avec le concessionnaire, la phase finale de mise en place du système de navigation par satellite Galileo et de ses stations terrestres, ainsi que la préparation de la phase d'exploitation et l'intégration d'EGNOS dans le programme Galileo. Par ailleurs, le Livre vert de la Commission sur les applications Galileo, la coopération avec les pays tiers et la politique d'accès au service public réglementé figureront également à l'ordre du jour. Enfin, il faudra faire avancer les travaux portant sur la mise en place progressive de l'Autorité européenne de surveillance GNSS et il conviendra de prendre en temps utile une décision en ce qui concerne le siège de cette agence communautaire.

63. Parallèlement à Galileo, le projet **GMES** (Surveillance mondiale de l'environnement et de la sécurité) constitue la deuxième initiative importante des agences spatiales européennes et est un puissant moteur d'innovation. Le projet GMES représente la plus grande contribution apportée par l'Europe au Réseau mondial des systèmes d'observation de la Terre (GEOSS). Au cours de la présidence allemande, un soutien politique sera donné au lancement officiel de ce projet, dont la mise en œuvre constituera la priorité des présidences suivantes.

EMPLOI

Emploi

64. Le dixième anniversaire de la **stratégie européenne pour l'emploi** en 2007 et le réexamen, en 2008, des **lignes directrices pour l'emploi** dans le cadre de la stratégie de Lisbonne seront l'occasion de réfléchir aux possibilités de consolider la dimension sociale de la stratégie révisée pour l'emploi, tout en établissant des liens étroits entre les processus qui existent dans le cadre de la méthode ouverte de coordination (MOC) et la stratégie de Lisbonne révisée. Pour cela, les trois présidences considèrent qu'il faut agir sur trois grands fronts. En premier lieu, il convient de promouvoir la notion de flexicurité afin de trouver un bon équilibre entre flexibilité, d'une part, et sécurité, d'autre part; il sera extrêmement important de mettre au point une stratégie globale mais clairement définie en matière de flexicurité, soigneusement articulée autour de quatre axes: le droit du travail et les relations entre les partenaires sociaux, la sécurité, des politiques actives en matière de marché du travail et l'éducation et la formation tout au long de la vie. En deuxième lieu, dans le prolongement du Pacte pour la jeunesse, il convient d'accorder une attention particulière aux jeunes, en s'attachant notamment à faciliter le passage de l'école à la vie active et à renforcer le lien entre l'éducation et le marché du travail; il sera crucial à cet égard de recourir aux instruments financiers européens, en particulier au Fonds social européen. En troisième lieu, en vue de rendre la vie professionnelle du travailleur européen plus productive et plus saine et de pouvoir prolonger celle-ci, trois conditions sont nécessaires: l'éducation et la formation tout au long de la vie, une bonne qualité du travail pour tous et une meilleure intégration des personnes âgées sur le marché de l'emploi.

65. Enfin, les trois présidences sont convaincues qu'il y a lieu, d'une manière générale, d'améliorer les enseignements que chacun peut tirer de l'expérience des autres dans le cadre de la stratégie pour l'emploi et de la méthode ouverte de coordination. Ces instruments n'ont pas été suffisamment exploités jusqu'ici et leur efficacité devrait être renforcée. Il conviendrait de recourir à la nouvelle procédure rationalisée afin d'éviter une bureaucratisation du processus et de faciliter l'interconnexion entre les experts et les praticiens. Il faudra par ailleurs améliorer la participation et l'information des partenaires sociaux et de la société civile.
66. L'échange d'informations et d'expériences en matière d'intégration des jeunes et des moins jeunes sur le marché du travail et d'emploi de personnes handicapées sera intensifié. "L'Année européenne de l'égalité des chances pour tous" (2007) pourrait être l'occasion de sensibiliser l'opinion publique aux questions liées à l'égalité des chances sur le marché du travail.

Droit du travail

67. Les trois présidences veilleront à poursuivre l'élaboration d'un droit du travail moderne, social et susceptible d'être appliqué à long terme au niveau de l'Union européenne. Dans ce contexte, une attention particulière sera accordée à la suite donnée à la communication de la Commission relative à la stratégie communautaire de santé et de sécurité au travail ainsi qu'au Livre vert sur l'avenir du droit du travail.

Les directives existantes en matière de sécurité sur le lieu de travail et de protection des travailleurs feront l'objet d'une évaluation et, sur la base de propositions de la Commission, seront modifiées ou codifiées.

Politique sociale

68. Les trois présidences s'efforceront en priorité de renforcer le modèle social européen qui fait partie intégrante de la stratégie de Lisbonne, pour mieux le faire connaître et pour qu'il soit plus répandu dans l'UE, et de veiller à la pérennité des régimes de protection sociale. Dans la poursuite de ces objectifs, elles mèneront notamment les actions suivantes: poursuivre les travaux sur la façon de combiner la flexibilité professionnelle, d'une part, et la protection sociale et la sécurité d'emploi, d'autre part ("flexicurité"); mieux concilier vie professionnelle, vie familiale et vie privée; mettre en place des infrastructures suffisantes pour les services de garde d'enfants, pour l'assistance aux personnes âgées et pour les personnes handicapées; trouver des solutions aux problèmes engendrés par l'évolution démographique, notamment le vieillissement de nos sociétés et la faible natalité; promouvoir l'inclusion sociale et faire de la lutte contre la pauvreté une des caractéristiques du projet européen.
69. Le débat sur l'avenir des services sociaux sur un marché intérieur de plus en plus libéralisé sera également un des volets du débat politico-social qui sera mené au niveau de l'UE dans les années à venir. Les futures présidences seront appelées à collaborer étroitement dans le sillage de la communication que la Commission européenne a présentée sur la question.
70. En ce qui concerne la coordination des régimes de sécurité sociale et les fonds de pension, les trois présidences vont intensifier les travaux sur la directive relative à la portabilité des droits à pension et mettre régulièrement à jour le règlement sur la coordination des régimes de sécurité sociale.

Jeunesse

71. Les initiatives et les mesures qui seront élaborées en faveur des jeunes s'appuieront essentiellement sur la mise en œuvre du Pacte européen pour la jeunesse et sur la communication de la Commission de juin 2005 relative aux politiques européennes de la jeunesse. Les Conseils européens des printemps 2007 et 2008 feront le point des mesures d'exécution et fourniront des orientations pour la suite du pacte pour la jeunesse.
- Les présidences veulent promouvoir la participation des jeunes à la vie sociale et leur intégration professionnelle. Pour la mise en œuvre de cette priorité, elles agiront dans les domaines suivants: l'égalité des chances pour tous les jeunes, la promotion de l'esprit d'entreprise chez les jeunes et l'engagement des jeunes dans le monde associatif, et la promotion de la diversité et du dialogue interculturel chez les jeunes. Dans ce contexte, l'échange de bonnes pratiques et une meilleure connaissance et compréhension des jeunes sont indispensables. L'évaluation des résultats du programme Jeunesse 2000-2006 et le lancement du programme "Jeunesse en action" (2007-2013) seront extrêmement importants pour l'évolution ultérieure de la politique européenne de la jeunesse.

Évolution démographique

72. Les États membres sont tous confrontés à une évolution démographique importante et, partant, à des bouleversements socio-économiques. L'allongement de l'espérance de vie et la diminution des taux de natalité ont des conséquences pour l'État, la société, les hommes et les femmes, les jeunes et les moins jeunes, ainsi que leurs familles. Avec l'évolution démographique, les États membres se retrouvent confrontés à une série complexe de problèmes indissociables. Cependant, cette évolution offre aussi des possibilités à chacun. Il convient de réagir positivement en saisissant les occasions et en relevant les défis, en adoptant les stratégies et les mesures nécessaires, et en réfléchissant aux principes de la réforme.

73. La nécessité de mieux concilier vie professionnelle, vie **familiale** et vie privée et de mettre en place l'infrastructure suffisante en matière de services de garde d'enfants figure dans la stratégie de Lisbonne et s'inscrit aussi dans le cadre d'une politique adaptée aux besoins des familles et inscrite dans la durée. Les trois présidences sont convaincues que, compte tenu de l'évolution démographique que connaît l'Europe, les familles, dans toute leur diversité, et des mesures favorables à la natalité constituent des priorités. Dès lors, il y a lieu de sensibiliser l'opinion publique et d'intensifier les échanges de vues et la confrontation des expériences en matière de politiques adaptées aux besoins des familles. Ce faisant, il ne faut cependant pas perdre de vue que les mesures en rapport avec la famille relèvent avant tout de la compétence nationale et que les États membres ont des façons sensiblement différentes d'aborder la question. Pour que les objectifs poursuivis par les présidences puissent être atteints, il convient de s'attacher à établir des partenariats d'apprentissage et à tirer les leçons de la grande diversité des approches suivies par les États membres. Dans le cadre de ce vécu commun, la présidence allemande veillera à ce que l'Union européenne se distingue par son action adaptée aux besoins des familles. Dans ce contexte, elle proposera d'établir une "alliance pour les familles" dans l'UE, conçue comme un lieu d'échange en matière de politiques adaptées aux besoins des familles, qui puisse contribuer à consolider les familles dans l'ensemble des régions d'Europe et préserver ainsi leur avenir. La présidence portugaise mettra l'accent sur la nécessité de mieux concilier vie professionnelle, vie familiale et vie privée, tant pour les femmes que pour les hommes, et sur les services de prise en charge d'enfants, de personnes âgées et de personnes souffrant de handicaps. La présidence slovène s'efforcera quant à elle de promouvoir une approche intégrée pour réunir les conditions propices à la famille, promouvoir la vie familiale et créer une société adaptée aux besoins des enfants.

74. Il est urgent que des décisions soient prises, tant dans le monde politique que dans la société en général, afin de faire face aux problèmes engendrés par le **vieillissement de nos sociétés**. Les trois présidences attireront l'attention sur les possibilités que cette évolution démographique peut apporter, surtout en ce qui concerne les personnes plus âgées. Elles poursuivront la discussion engagée par la communication sur le changement démographique et les mesures déjà mises en œuvre en la matière, afin de mettre au point une stratégie européenne efficace face aux défis que pose l'évolution démographique et de mieux tirer parti des nouvelles possibilités offertes. Dans cet esprit, la présidence allemande insistera sur le rôle des personnes âgées en tant qu'acteurs de l'économie et du marché du travail ("économie des séniors"), compte tenu de leurs possibilités de contribuer au développement socio-économique de nos sociétés. La présidence portugaise mettra en relief l'intérêt que présente le vieillissement actif et de qualité, pour l'économie et le marché du travail d'une part, et à des fins sociales d'autre part, dans le contexte des nouvelles stratégies pour l'emploi et des nouvelles approches en la matière, comme la flexicurité, ainsi que la nécessité de promouvoir la viabilité des régimes de protection sociale. La présidence slovène se concentrera quant à elle sur les conséquences du vieillissement de la société tant pour les individus que pour la société dans son ensemble, et alimentera la réflexion sur ce qui peut être fait pour promouvoir la solidarité entre les générations et l'intégration de la population âgée dans toutes les sphères de la vie privée et sociale.

Santé

75. Les trois présidences sont déterminées à poursuivre activement les activités très diversifiées qui sont déployées au niveau communautaire pour contribuer à un niveau élevé de santé pour l'ensemble des citoyens, mettant l'accent sur la promotion de la santé, la prévention des maladies, l'innovation et l'accès aux soins de santé.

Un accord final devrait intervenir sur le nouveau programme dans le domaine de la santé publique au cours du premier semestre de 2007 et un débat sera engagé sur une nouvelle stratégie européenne pour la santé dès que la Commission aura publié sa communication à ce sujet.

Dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention des maladies, les présidences aborderont certaines questions de santé telles que la promotion de la santé mentale, l'abus d'alcool et les dommages qui y sont liés, la prévention des blessures, les infections associées aux soins de santé et la promotion de régimes sains et de l'activité physique, surtout pour les enfants et les adolescents.

La planification et la capacité de faire face aux maladies pandémiques et la poursuite de la lutte contre le HIV/SIDA resteront hautement prioritaires.

En ce qui concerne l'accès aux soins de santé, la situation défavorisée des migrants et les inégalités entre hommes et femmes seront examinées.

76. En rapport avec les différences que l'on observe entre les États membres sur le plan de la santé, une attention particulière sera consacrée à une approche intégrée de la lutte contre le cancer dans les politiques et activités menées par l'UE, y compris l'évaluation du dépistage. La proposition de règlement concernant les médicaments de thérapie innovante et la révision de la directive relative aux dispositifs médicaux feront l'objet de travaux destinés à renforcer l'innovation dans ce domaine et à améliorer la sécurité et la qualité pour les patients. Un accord final devrait intervenir au plus tard au cours du premier semestre de 2008. Les initiatives concernant le don et la transplantation d'organes devraient également être examinées.
- Les trois présidences s'efforceront de faire avancer les travaux concernant un cadre communautaire pour les services de soins de santé.
77. Par ailleurs, les trois présidences accorderont une attention particulière à l'évolution de la situation internationale, notamment à la coopération avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans le domaine de la lutte antitabac (Convention-cadre pour la lutte antitabac) et à la mise en œuvre du Règlement sanitaire international.

Consommateurs

78. Les priorités seront la mise en œuvre du nouveau programme d'action communautaire dans le domaine de la politique des consommateurs (2007-2013) et l'examen et le suivi de la stratégie de l'UE pour la politique des consommateurs, qui sera présentée par la Commission au cours du premier semestre de 2007. Dans ce contexte, les préoccupations essentielles des trois présidences seront d'accroître la sécurité des nouvelles technologies, de renforcer les droits des consommateurs dans des situations transfrontalières et d'améliorer la transparence du marché et l'information des consommateurs.

L'accent sera mis par ailleurs sur la consolidation de la législation en matière de protection des consommateurs au niveau européen. Les trois présidences s'efforceront de mener à leur terme les travaux sur la proposition de directive sur le crédit à la consommation. La révision des directives individuelles dans le domaine de la protection contractuelle du consommateur devrait, à l'avenir, faire partie intégrante du processus de réexamen périodique et complet de la législation en matière de protection contractuelle du consommateur.

79. Les trois présidences entendent mener à bonne fin les travaux sur le paquet de propositions récemment présenté concernant les améliorants alimentaires (additifs et enzymes alimentaires, arômes et procédure uniforme). Elles aborderont également les discussions sur les propositions annoncées concernant les nouveaux aliments et l'étiquetage nutritionnel. Une autre priorité sera la mise en oeuvre de l'initiative appelée "Une meilleure formation pour des denrées alimentaires plus sûres".

Culture et audiovisuel

80. **Dans le domaine de la culture**, les trois présidences veulent encourager le débat sur la contribution des activités culturelles, notamment des industries et des services culturels, à la croissance, la compétitivité et l'emploi, autrement dit à la réalisation des objectifs de la stratégie de Lisbonne, tout en respectant et en encourageant la diversité des cultures.
81. Elles veilleront à ce que l'on tire les conclusions qui s'imposent des résultats d'une enquête réalisée à ce sujet. La communication annoncée par la Commission sur le rôle de la culture en Europe, qui se penche aussi sur la compatibilité culturelle de l'action de l'UE relevant d'autres dispositions du traité, fera l'objet d'une analyse minutieuse, et débouchera éventuellement sur une déclaration politique sur l'importance politique, économique et sociale et la valeur ajoutée de la culture en Europe. Afin de rationaliser les actions et de parvenir à un niveau adéquat de coordination et de cohérence dans le domaine culturel, les trois présidences entendent procéder conformément au plan de travail pluriannuel qui s'étendra sur une période couvrant les mandats de plusieurs présidences. Des travaux préparatoires seront réalisés pour l'année européenne du dialogue interculturel (2008) et plusieurs manifestations très médiatisées seront lancées. Au cours des dix-huit mois, une série de conférences réunissant des experts et consacrées à des thèmes tels que les industries culturelles, les statistiques culturelles, le tourisme culturel, l'archivage à long terme, la numérisation et la diversité culturelle, apporteront une contribution précieuse aux travaux du Conseil.

82. L'entrée en vigueur probable de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles figurera aussi en bonne place parmi les préoccupations des trois présidences.
83. Les programmes de soutien "Culture" et "L'Europe pour les citoyens" pour 2007-2013 seront lancés au début de 2007.
84. Les présidences veilleront également à ce que les décisions d'application adéquates soient prises par rapport à l'action communautaire en faveur de la manifestation "Capitale européenne de la culture" (2007-2019).
85. Les activités du Conseil dans le **domaine de l'audiovisuel** seront axées sur les efforts de modernisation du cadre juridique européen pour les médias. Les trois présidences s'efforceront notamment de mettre un point final à la révision de la directive "télévision sans frontières" ainsi qu'à la révision de la Communication "cinéma" de 2001. Le nouveau programme Media couvrant la période 2007 à 2013 sera lancé au début de 2007.

Sport

86. Plusieurs questions présentant un intérêt pour tous pourraient être portées à l'attention du Conseil: la contribution du sport et des manifestations sportives au développement économique, à l'éducation et à l'emploi; le rôle du sport dans la promotion de la santé publique; la coopération entre les États membres dans le domaine de la lutte contre le dopage; la politique sportive internationale menée par l'UE; et la coopération dans le domaine des sciences du sport.

ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

87. Les politiques d'égalité des sexes contribuent à la croissance et à l'emploi, et le Pacte européen pour l'égalité entre les femmes et les hommes, approuvé au Conseil européen de mars 2006, est destiné à servir de cadre à l'action menée dans ce domaine. La suppression des inégalités structurelles entre les femmes et les hommes et des mesures destinées à permettre de concilier plus facilement vie professionnelle et vie familiale contribueront à concrétiser le potentiel des femmes en matière d'emploi.

88. Le Pacte européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes devrait être mis en œuvre, tant au niveau européen que national. La feuille de route élaborée par la Commission pour l'égalité entre les hommes et les femmes (2006-2010) définit les objectifs à poursuivre et les mesures qui seront prises par l'UE pour promouvoir l'égalité des sexes. Il est particulièrement crucial, dans ce contexte, de concilier vie professionnelle, vie familiale et vie privée. Les trois présidences accorderont donc une attention particulière aux questions suivantes: favoriser une plus grande participation des hommes à la vie de famille et une meilleure participation des femmes à la vie professionnelle, en l'occurrence en supprimant les écarts de salaires entre les hommes et les femmes, en augmentant le taux d'emploi des femmes et en favorisant l'accès des femmes à des postes de décision de haut niveau; combattre la conception stéréotypée des rôles (de la femme et de l'homme), y compris dans l'éducation, la formation et la culture, et promouvoir la participation des filles et des jeunes femmes dans la société; protéger les catégories vulnérables telles que les femmes et les filles immigrées contre les discriminations et leur permettre de mieux participer à la vie sociale, professionnelle et politique; et intégrer l'égalité entre les hommes et les femmes dans toutes les actions pertinentes. Dans le prolongement Programme d'action de Beijing, la présidence allemande examinera la question des "femmes et l'éducation" et élaborera les indicateurs correspondants, la présidence portugaise mettra au point des indicateurs en rapport avec la "féminisation de la pauvreté" et la présidence slovène élaborera des indicateurs axés sur la situation des filles et des jeunes femmes dans la société.

POLITIQUE STRUCTURELLE ET POLITIQUE DE COHÉSION

89. Une manifestation réunissant des représentants des régions donnera le coup d'envoi, le 9 mai 2007, de la nouvelle période de financement pour les fonds structurels de l'UE, dont l'objectif est d'accroître la prospérité grâce au développement durable, y compris la croissance économique et l'amélioration des perspectives d'emploi dans l'UE.
90. Les présidences engageront un débat pour analyser et évaluer la période de programmation précédente en fonction du 4^{ème} rapport sur la cohésion qui sera présenté par la Commission conformément à l'article 159 du traité. Elles s'intéresseront par ailleurs, lors de sessions ministérielles informelles consacrées à la cohésion territoriale, à la question du développement de l'espace visant à mobiliser le potentiel de croissance des régions européennes, compte tenu de la stratégie de Lisbonne et de la stratégie de l'UE pour le développement durable, et à une meilleure utilisation des possibilités inhérentes à la diversité territoriale de l'Europe.

91. Les présidences estiment en outre que l'on ne peut concevoir des villes durables sans une politique urbaine intégrée, qui soit conforme aux orientations stratégiques de la Communauté pour la cohésion, et que la mise en œuvre de la stratégie de l'UE pour le développement durable passe également par là. D'une manière générale, les politiques régionales et urbaines devraient s'intégrer plus harmonieusement avec les politiques sectorielles. En ce qui concerne le développement des zones urbaines défavorisées, les stratégies suivantes seront examinées: améliorer l'environnement physique; renforcer l'économie locale; intégrer les migrants dans la collectivité locale; et mener des politiques proactives vis-à-vis des enfants et des jeunes, et en matière d'éducation et de formation dans les quartiers urbains défavorisés. En ce qui concerne les régions ultrapériphériques, il sera procédé à une évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures spécifiques définies dans la communication présentée en 2004 par la Commission sur un partenariat renforcé pour les régions ultrapériphériques. En outre, certains actes juridiques concernant ces territoires feront l'objet de révisions, par exemple le régime douanier particulier qui s'applique aux îles Canaries et les règlements concernant les pêcheries.

POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE/PÊCHE

Agriculture

92. Par ses décisions sur la réforme de la politique agricole commune (PAC) en 2003 et les perspectives financières 2007-2013, l'UE a défini le modèle durable d'une agriculture couvrant l'ensemble du territoire européen, économiquement et socialement viable, respectueuse de l'environnement et orientée vers le marché.
93. Donnant suite à la réforme de la PAC entamée en 2003, les présidences s'attacheront à la réforme des **organisations communes des marchés** des fruits et des légumes, du vin et des bananes ainsi qu'à la préparation de la révision des organisations communes des marchés du lait et des produits laitiers ainsi que des fourrages séchés. La simplification de la PAC, en particulier en ce qui concerne les exigences en matière de documentation et de contrôle et grâce au regroupement des 21 organisations communes de marché en une OCM unique, revêtira la plus haute importance en vue de réduire les charges administratives qui pèsent notamment sur les petites et moyennes exploitations agricoles.

94. Selon le résultat des études menées par la Commission, de nouveaux travaux pourraient être réalisés dans le domaine de la gestion des risques et des crises dans le secteur agricole.
95. En ce qui concerne la promotion des produits agricoles, les présidences s'efforceront de simplifier et d'améliorer l'efficacité des mesures actuelles.
96. Les présidences attachent une grande importance au **développement rural** qu'elles s'emploieront à favoriser par des mesures visant à maintenir et à créer des emplois: diversification, encouragement des initiatives locales, réaligement des mesures de soutien et amélioration des conditions générales d'utilisation des cultures non alimentaires comme matières premières ou comme carburant. Le Conseil poursuivra donc activement la mise en œuvre du plan d'action dans le domaine de la biomasse et de la stratégie en faveur des biocarburants.
97. En vue de garantir l'utilisation durable des **ressources forestières**, d'améliorer la compétitivité des produits de la sylviculture et de préserver la diversité biologique, de nouveaux efforts seront déployés pour mettre pleinement en œuvre le plan d'action de l'UE dans le domaine de la sylviculture et le plan d'action de l'UE relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux (FLEGT). Par ailleurs, les présidences continueront à renforcer le rôle de l'UE dans les actions internationales liées aux forêts, notamment auprès du Forum des Nations unies sur les forêts (FNUF) et de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT).
98. Afin de garantir un niveau élevé de **sécurité alimentaire et d'alimentation saine**, les présidences déploieront tous leurs efforts pour faire progresser activement les travaux dans les différents domaines afin de promouvoir un mode de vie sain, comprenant un régime alimentaire équilibré et une activité physique régulière. Dans le **domaine vétérinaire**, le plan d'action pour le bien-être des animaux sera mis en œuvre et la feuille de route de la stratégie en matière de santé animale sera établie en accordant une importance particulière aux zoonoses et aux conséquences éventuelles sur le fonds vétérinaire. Au nombre des autres points à traiter dans ce contexte, il convient de citer le réexamen de la législation relative aux substances à effet hormonal, la révision des règles relatives aux limites maximales de résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments d'origine animale, aux sous-produits animaux et à la prévention, au contrôle et à l'éradication de l'ESB et des EST.

99. Dans le domaine **phytosanitaire**, le Conseil s'emploiera à faire progresser l'harmonisation et à assurer un degré élevé de protection. L'accent dans ce domaine portera sur la stratégie de l'UE concernant l'utilisation durable des pesticides, la directive-cadre correspondante ainsi que sur la modification en profondeur de la directive "Pesticides". Il est également prévu de remplacer la législation existante concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, dans l'objectif de réviser en profondeur les modalités d'examen de la sûreté des substances actives, harmonisées au niveau de l'UE et les procédures d'autorisation des produits phytopharmaceutiques.
100. Les trois présidences encourageront les travaux sur la question de la **coexistence** des cultures génétiquement modifiées et de l'agriculture traditionnelle. Elles s'emploieront également à faire avancer l'évaluation de la législation en vigueur en ce qui concerne la mise sur le marché des produits alimentaires et des aliments pour animaux génétiquement modifiés afin d'obtenir le meilleur niveau possible de sécurité dans ce domaine.
101. Au niveau international, les trois présidences maintiendront le rôle actif de l'UE auprès des organisations internationales concernées, et en particulier auprès de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), notamment en ce qui concerne le processus de réforme de cette organisation.
102. Par ailleurs, les présidences examineront le "bilan de santé" de la PAC à la suite de la présentation des rapports de la Commission sur le régime de paiement unique.

Pêche

103. Les trois présidences sont déterminées à œuvrer en faveur de la conservation et de la gestion durable des ressources halieutiques. Ainsi, les décisions relatives aux TAC, aux quotas et aux plans de reconstitution pluriannuels auront pour but d'établir des conditions durables en termes économiques, environnementaux et sociaux. Les trois présidences s'emploieront à moderniser et à simplifier les règlements relatifs aux mesures techniques et au régime de contrôle de la politique commune de la pêche (PCP) et à trouver un accord en vue de l'introduction d'un système communautaire d'attribution du label écologique aux produits de la pêche. Les travaux relatifs à la future politique maritime procéderont selon une approche intégrée afin de garantir la protection durable des ressources halieutiques et d'obtenir une utilisation durable et efficace des écosystèmes marins. La réforme de l'organisation commune du marché des produits de la pêche devrait intervenir au cours de cette période de 18 mois. Enfin, des efforts seront entrepris en vue d'améliorer les conditions de la pisciculture sous tous ses aspects.
104. Au niveau international, les présidences renforceront le rôle actif de l'UE au sein des organisations de pêche internationales et régionales et s'efforceront d'atteindre l'objectif visant à maintenir durablement la stabilité des relations en matière de pêche avec les pays tiers.

ENVIRONNEMENT

105. L'Union poursuivra ses efforts en vue de garantir un niveau élevé de protection de l'environnement par la conservation des ressources naturelles, par une utilisation plus efficace des ressources et par la prise en compte des aspects environnementaux dans toutes les politiques concernées. Dans le cadre du sixième programme d'action communautaire pour l'environnement, les travaux concernant les stratégies thématiques relatives à l'air, aux déchets, au milieu marin et à l'utilisation durable des ressources naturelles progresseront et les travaux sur les stratégies concernant le sol et les pesticides se poursuivront.

Changement climatique

106. Le changement climatique, un des grands défis de l'avenir, restera un thème hautement prioritaire pour l'Union, qui est déterminée à montrer la voie dans les efforts entrepris au niveau mondial pour s'attaquer au problème des changements climatiques. Les questions énoncées ci-après seront examinées: la position de l'UE en faveur d'un régime équilibré et équitable pour la période postérieure à 2012, conformément à l'objectif de l'UE visant à limiter la hausse des températures à 2 degrés par rapport aux niveaux de l'époque préindustrielle; l'évolution du programme européen sur le changement climatique et ses mesures d'atténuation dans les autres secteurs et le développement du système d'échange de quotas d'émission sur la base du rapport d'évaluation de la Commission; l'intégration du transport aérien dans les échanges de quotas d'émission. Il faut intensifier les efforts consacrés notamment aux émissions de CO₂ des véhicules et au développement du captage et du stockage du dioxyde de carbone ainsi qu'à la gestion durable des forêts. Au niveau des relations extérieures, les trois présidences s'emploieront à donner à l'UE un rôle de premier plan au sein des enceintes internationales, en particulier lors de la session 2007 de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et au protocole de Kyoto.

La pénurie d'eau et la sécheresse seront des problèmes importants à traiter.

Biodiversité

107. Les trois présidences poursuivront les travaux concernant toutes les initiatives et mesures visant à contribuer à la protection de la biodiversité. En particulier, elles favoriseront et mettront en œuvre des mesures préconisées dans la communication de la Commission visant à enrayer la diminution de la biodiversité à l'horizon 2010 – et au-delà ainsi que dans son plan d'action.

Au niveau international, les trois présidences déploieront tous leurs efforts pour faire avancer le programme de la Convention sur la diversité biologique en préparant les réunions intersessions et la 9^{ème} Conférence des Parties à la CDB qui aura lieu en 2008 et à laquelle il est primordial que l'UE apporte une participation active et assure une bonne coordination. Au nombre des priorités de l'UE, il convient de noter l'avancement des questions concernant l'accès aux ressources génétiques et au partage des avantages découlant de leur exploitation, la biodiversité des forêts et les zones protégées, notamment la biodiversité marine ainsi que le financement de la protection de la nature au niveau mondial. Une attention particulière sera également accordée à la réunion des Parties au Protocole de Cartagena où les questions de responsabilité et de réparation ainsi que de renforcement des capacités seront au centre des préoccupations. Par ailleurs, les présidences coordonneront la participation des États membres à la Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) en juin 2007. Il importera de préparer de manière approfondie la réunion de la Conférence des parties à la Convention de Bonn sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage et de la Convention de Ramsar relative aux zones humides qui aura lieu fin 2008 ainsi que la prochaine Conférence des Parties à la Convention CITES qui se tiendra à La Haye en juin 2007.

Écotechnologies

108. La poursuite de la mise en œuvre du plan d'action en faveur des écotechnologies restera l'une des priorités dans ce domaine. Le Conseil examinera les différentes propositions visant à réduire davantage les émissions de gaz d'échappement et les émissions sonores des voitures et des engins mobiles non routiers. Une réunion ministérielle informelle sur les écotechnologies innovantes économes en ressources et en énergie, prévue en juin 2007, devrait donner un élan appréciable au développement de ce domaine dans la perspective de doter l'UE d'une politique plus innovante en matière de protection de l'environnement.

Gouvernance internationale en matière d'environnement

109. Dans le cadre des travaux de l'Assemblée générale des Nations unies sur le suivi du document final sur le Sommet mondial de 2005, les trois présidences continueront à accorder une priorité élevée à l'étude de la possibilité de mettre en place un cadre institutionnel plus cohérent pour les activités touchant l'environnement qui sont menées au sein du système des Nations unies, y compris une structure plus intégrée s'appuyant sur les institutions existantes, conformément à ce qui a été convenu lors de ce sommet. Les trois présidences continueront de faire valoir la position de l'UE visant à ce que le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) soit transformé en une institution spécialisée de l'ONU: l'Organisation des Nations unies pour l'environnement (ONUE).

ESPACE DE LIBERTÉ, DE SÉCURITÉ ET DE JUSTICE

110. Les trois présidences attachent la plus haute importance à la mise en place de l'espace de liberté, de sécurité et de justice, sur la base du Programme de La Haye et de son plan d'action tel que révisé et mis à jour en décembre 2006. L'élargissement de l'espace Schengen sera l'un des principaux défis à relever.

Asile, migration, politique des visas et frontières

111. Dans le domaine de l'**asile**, les travaux porteront sur l'évaluation de la première phase du régime d'asile commun, puis sur la mise en œuvre de la deuxième phase. Une attention particulière sera également accordée à la mise en place d'une coopération effective entre les services d'asile des différents États membres. Les trois présidences encourageront en particulier l'adoption de mesures concrètes telles que des programmes d'instruction et de formation, et veilleront à assurer le suivi nécessaire des idées de la Commission visant à mettre en place un mécanisme uniforme pour l'examen des demandes de protection internationale.

112. Dans le domaine des **migrations**, les trois présidences s'efforceront de maintenir un dialogue régulier et de rechercher une coopération concrète entre les pays d'origine, de transit et de destination. Elles poursuivront la mise en œuvre de "l'Approche globale sur la question des migrations" et du plan d'action 2006 sur les "Priorités d'action centrées sur l'Afrique et la Méditerranée". Elles s'emploieront à mettre en œuvre les mesures déjà adoptées, notamment le suivi de l'étude de faisabilité concernant un système de surveillance de la frontière maritime méridionale, un réseau méditerranéen de patrouilles côtières et la création d'équipes de réaction rapide. Par ailleurs, les trois présidences s'emploieront à mettre en œuvre le renforcement de la dimension régionale des régions de l'est et du sud-est, voisines de l'UE, énoncé dans l'Approche globale sur la question des migrations, soulignant ainsi son caractère équilibré.

113. Les trois présidences examineront l'état des négociations portant sur les **accords de réadmission** et les accords relatifs à l'assouplissement des procédures en matière de visas avec les pays tiers et procéderont au réexamen de la mise en œuvre des accords existants. L'accent sera mis également sur l'amélioration de la coopération pratique en ce qui concerne le retour des ressortissants de pays tiers séjournant irrégulièrement sur le territoire d'un État membre.

114. Les travaux relatifs à l'élaboration d'une stratégie européenne en matière **d'immigration légale** se poursuivront, sur la base des propositions de la Commission européenne, ainsi que les travaux relatifs à l'élaboration de principes visant à définir une approche cohérente de la politique de migration et d'intégration.
115. Dans le domaine de la **politique en matière de visas**, les trois présidences feront porter leurs efforts sur le lancement effectif du système européen d'information sur les visas (VIS) ainsi que sur l'avancement des travaux concernant la création des centres communs de demande. Elles s'emploieront également à poursuivre l'élaboration du droit communautaire et examineront des propositions visant à consolider et à actualiser l'acquis existant en ce qui concerne la délivrance de visas Schengen au moyen, notamment, du code communautaire proposé en matière de visas. Elles poursuivront les travaux relatifs à l'harmonisation des données biométriques dans les passeports, les visas et autres documents officiels, et encourageront une meilleure coopération entre les consulats des différents États membres. Elles poursuivront également leurs efforts en vue d'assurer la pleine réciprocité en matière d'exemption de visa.
116. Dans le domaine de la **gestion des frontières**, une priorité élevée sera accordée au lancement du système SIS II afin d'ouvrir la voie à la suppression des contrôles aux frontières intérieures. Les trois présidences poursuivront activement les travaux relatifs à la mise en place d'un système intégré pour la gestion des frontières extérieures. Le Conseil devra procéder à l'examen de l'évaluation de l'Agence FRONTEX, que la Commission doit présenter avant la fin de l'année 2007. À cette fin, il conviendrait de soutenir l'Agence pour la gestion des frontières afin de lui permettre de jouer pleinement son rôle dans les mesures conjointes de retour.

Lutte contre la traite des êtres humains

117. La Commission s'est attaquée activement au problème de la traite des êtres humains, dont les femmes restent les premières victimes. Il importe d'élaborer un plan d'action soulignant l'importance de la question de l'égalité hommes-femmes dans les stratégies de prévention.

Intégration et dialogue interculturel

118. Une priorité particulière sera accordée à l'élaboration d'une approche cohérente de la politique en matière d'intégration et à l'encouragement du recours au dialogue pour faire progresser la compréhension mutuelle entre des populations de traditions et de cultures différentes. Il s'agira notamment d'échanger les expériences en matière de politique d'intégration et de mettre en œuvre les conclusions du Conseil des 1^{er} et 2 décembre 2005 sur la question.

Échange d'informations

119. Les trois présidences s'emploieront à améliorer l'échange d'informations, dont le programme de La Haye a mis en évidence le caractère prioritaire. Un accord devrait être dégagé sur une décision-cadre relative à la protection des données. Il sera également procédé à une évaluation de la directive européenne sur la protection des données. Des travaux seront entrepris en vue de fixer un nombre limité de priorités pour le programme statistique communautaire (2008-2012) et des consultations seront menées sur la possibilité d'élaborer un règlement relatif à un recensement de la population de l'UE en 2010/2011.

Lutte contre le terrorisme

120. La lutte contre le terrorisme reste une question hautement prioritaire pour les trois présidences. Elles renforceront la coopération dans ce domaine en poursuivant la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre le terrorisme de l'UE. Les travaux relatifs à la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre le financement du terrorisme et à la stratégie globale visant à lutter contre la radicalisation et le recrutement de terroristes seront poursuivis. Une attention particulière sera accordée à un certain nombre de mesures particulières telles que l'échange d'informations sur les personnes soupçonnées d'exercer une activité terroriste, l'amélioration du système de surveillance de la fabrication des explosifs et la coopération en matière de lutte contre l'utilisation de l'Internet pour promouvoir les activités terroristes.

Drogue

121. Les trois présidences poursuivront la mise en œuvre du plan d'action drogue de l'UE (2005-2008). En ce qui concerne la dimension extérieure des activités liées au trafic de drogue, une attention prioritaire sera accordée à la lutte contre la culture du pavot en Afghanistan et aux itinéraires utilisés pour le trafic de drogue ainsi qu'à la mise en place de cadres de coopération avec les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ainsi qu'avec la Russie.

Coopération en matière répressive

122. Les trois présidences poursuivront les travaux visant à améliorer la coopération opérationnelle entre les États membres et avec les structures européennes telles qu'Europol, en faisant porter leurs efforts sur les mesures concrètes. Elles s'attacheront en particulier à mettre en place et à développer le réseau européen d'information en permettant aux services de police et aux autorités chargées de la sécurité d'accéder aux systèmes d'information de l'UE (SIS, VIS, EURODAC, CIS et le fichier d'identification des dossiers d'enquêtes douanières (FIDE)). Une attention particulière sera consacrée à transposer le traité de Prüm dans le cadre juridique de l'UE afin d'améliorer l'accès des États membres à leurs bases de données nationales respectives ainsi que la coopération transfrontalière en vue de prévenir et de combattre toutes les formes de grande criminalité. L'amélioration de l'accès aux bases de données nationales s'inscrira dans le cadre du développement du principe de disponibilité.

L'évaluation du Réseau européen de prévention de la criminalité (REPC) devrait commencer en 2008 afin de préparer la voie à l'amélioration des stratégies de prévention de la criminalité.

Coopération policière et douanière

123. Les présidences s'emploieront à renforcer Europol en améliorant son cadre juridique et sa capacité en matière d'échange et d'analyse d'informations. Des mesures visant à élargir le domaine d'action d'Europol en lui ajoutant d'autres infractions pénales graves seront examinées. Il sera procédé à une évaluation de la convention "Naples II", et le nouveau plan d'action en matière de coopération douanière (2007-2008) sera lancé. La coopération au niveau européen entre les douanes et les services de police sera améliorée, et un système intégré de gestion du risque sera mis en place.

Renforcement des droits civils

124. Pour créer un espace de liberté, de sécurité et de justice, il faut que les droits des citoyens soient protégés et, dans une égale mesure, garantis. Depuis l'adoption du programme de Tampere en 1999, les travaux dans le domaine de la justice ont essentiellement porté sur l'adoption de dispositions communes en matière de droit pénal et sur le renforcement de la coopération judiciaire. Le deuxième aspect – renforcement des droits civils – est inévitablement lié au premier, et a été expressément repris par le Programme de La Haye, qui l'a placé au premier rang de ses objectifs. Les trois présidences souhaitent faire avancer cette approche. C'est pourquoi elles s'efforceront de faire progresser sensiblement les travaux concernant la décision-cadre relative à certains droits procéduraux accordés dans le cadre des procédures pénales ainsi que les futures décisions-cadres relatives à la présomption d'innocence et aux décisions rendues par défaut, et de les faire aboutir dans la mesure du possible.
125. Il faut combattre le racisme et la xénophobie de manière claire et sans équivoque. Les trois présidences ont l'intention de reprendre les négociations sur la décision-cadre concernant la lutte contre le racisme et la xénophobie.
126. Le principe de reconnaissance mutuelle doit être en partie posé en termes plus précis. Les présidences entameront par exemple l'examen de la question horizontale du champ couvert par les catégories d'infractions, demandé par le Conseil lors de l'accord concernant la décision-cadre relative au mandat européen d'obtention de preuves.

Renforcer la sécurité juridique pour les citoyens et les entreprises

127. Les trois présidences continueront de s'employer à améliorer la coopération judiciaire en vue de renforcer la sécurité juridique des citoyens qui voyagent, résident ou travaillent dans un autre État membre. Elles s'efforceront notamment de mener à bien les travaux relatifs au règlement sur la loi applicable aux obligations contractuelles (Rome I), et de finaliser le règlement sur la loi applicable aux obligations non contractuelles (Rome II). Les travaux se poursuivront également sur le droit applicable en matière de divorce (Rome III) et sur la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière d'obligations alimentaires. L'examen des questions juridiques qui se posent dans le contexte international des régimes matrimoniaux et du droit successoral et testamentaire débutera dès que la Commission aura présenté des propositions concrètes en ce qui concerne les règles applicables.

128. Les trois présidences s'intéresseront particulièrement à la question de la cohérence, dont un aspect important concerne l'élaboration d'un cadre commun de référence pour le droit européen des contrats.

Renforcement du système judiciaire et de la coopération pratique

129. Les trois présidences s'efforcent de soutenir les initiatives visant à améliorer la coopération entre juridictions et autorités judiciaires aussi bien en matière civile qu'en matière pénale. Cela s'applique avant tout à l'application des lois. En particulier, depuis la décision-cadre relative au mandat d'arrêt européen, l'adoption de plusieurs instruments a permis d'améliorer et de renforcer la coopération judiciaire. Les trois présidences souhaitent poursuivre dans cette voie et s'attaquer ainsi aux questions concrètes de la coopération judiciaire. Cela comprend, par exemple, le contrôle transfrontalier de la probation. L'exécution des condamnations pénales dans un autre État membre va dans le même sens. Par ailleurs, les travaux relatifs à l'élaboration d'un système informatique d'échange d'informations sur les condamnations pénales seront poursuivis. Le projet modèle, à l'initiative de l'Allemagne, de la France, de la Belgique et de l'Espagne, de mise en réseau des casiers judiciaires constitue la base des travaux sur la décision-cadre relative à la mise en œuvre et au contenu des échanges de renseignements extraits des casiers judiciaires des États membres. Des travaux relatifs à la résolution des conflits de compétences grâce à une coordination accrue, notamment par l'intermédiaire d'Eurojust, seront entrepris. L'examen des questions concernant la communication directe entre les autorités judiciaires des différents États membres sera entamé. Il est d'une importance décisive à cet égard de favoriser la communication électronique en matière juridique ("E-Justice"). Il en va de même pour la formation des membres du corps judiciaire, au droit de l'Union européenne, dans le domaine de la coopération judiciaire.

Relations extérieures

130. Les présidences feront avancer les travaux sur la mise en œuvre de la "Stratégie relative à la dimension extérieure de la JAI", en s'attachant à étendre la coopération avec tous les pays concernés par la politique européenne de voisinage afin de contribuer à lutter contre l'immigration clandestine, le trafic de drogues et le trafic d'armes, le terrorisme, la criminalité organisée et la corruption. Elles mettront en œuvre l'espace commun de liberté, de sécurité et de justice avec la Russie et renforceront le partenariat stratégique avec les États-Unis et le cadre plus large du dialogue transatlantique. Dans ce contexte, elles consacreront une attention particulière à la renégociation de l'accord entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique sur le traitement et le transfert de données des dossiers passagers (données PNR), étant donné que l'accord intérimaire actuel expire, en principe le 31 juillet 2007.
- Les possibilités qu'offrent les articles 24 et 38 du traité seront examinées.

Protection civile

131. Les travaux se poursuivront en vue d'instaurer un dispositif UE intégré et coordonné pour la gestion des crises ayant une incidence transfrontière. Il est prévu d'adopter un programme européen de protection des infrastructures critiques et de mettre en place un réseau d'alerte relatif aux infrastructures critiques, qui joueront également un rôle en matière de lutte contre le terrorisme. L'amélioration des systèmes de détection et d'alerte précoce en cas de catastrophe sera examinée. La coopération avec les Nations unies dans le domaine de la protection civile pour les interventions de secours d'urgence dans un pays tiers en cas de catastrophe sera intensifiée.

RELATIONS EXTÉRIEURES

132. Les efforts visant à assurer la paix et la sécurité internationale seront poursuivis en développant la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), y compris la politique européenne en matière de sécurité et de défense (PESD). L'approche de l'UE restera guidée par la Stratégie européenne de sécurité (SES) et des stratégies qui s'appuient sur cette dernière dans les domaines de la lutte contre le terrorisme, de la prolifération des armes de destruction massive, des conflits régionaux, de la déliquescence des États et de la criminalité organisée. Tous les instruments dont se sert l'Union pour mener ses politiques, y compris ses politiques commerciale et de développement, ont un rôle à jouer dans la réalisation de cet objectif et seront utilisés de manière cohérente et intégrée.

PESD/gestion des crises

133. Les trois présidences continueront de développer le partenariat stratégique entre l'UE et l'OTAN et de renforcer la coopération avec les partenaires clés (notamment les États-Unis, la Russie, l'Union africaine, l'OSCE et les Nations unies).
134. Les travaux consacrés à l'organisation de la mission "police et État de droit" au Kosovo vont se poursuivre de manière à préparer son lancement dans l'éventualité de l'achèvement des négociations sur le statut du pays. L'opération ALTHEA et la mission de police de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine devront faire l'objet d'un réexamen. En fonction de l'évolution de la situation (élections législatives en octobre 2006, évolution du contexte régional plus vaste) et des résultats du réexamen périodique des missions, il sera peut-être nécessaire de décider d'une éventuelle réduction des troupes de l'opération ALTHEA. Des décisions s'imposeront peut-être également concernant l'équipe d'appui de l'UE pour le contrôle aux frontières en Moldavie/Ukraine, la mission "État de droit" EUJUST LEX, la mission de l'UE d'assistance à la frontière au point de passage de Rafah, l'EUPOL COPPS, la mission d'assistance AMIS, l'EUPOL KINSHASA et l'EUSEC RD Congo, dans le contexte plus large d'une éventuelle poursuite de la réforme du secteur de la sécurité en RDC, et concernant les instruments d'appui pour le contrôle aux frontières du représentant spécial pour le Caucase du Sud. Les trois présidences seront également prêtes à prendre éventuellement d'autres décisions concernant de nouvelles missions ou les missions en cours.
135. Les trois présidences continueront de travailler à la mise en oeuvre du concept des groupements tactiques. Elles continueront de développer les capacités de réaction rapide dans une perspective commune et étudieront les possibilités de réexamen du concept de réaction rapide militaire de l'UE. En ce qui concerne les capacités, les efforts porteront sur le développement des capacités aussi bien militaires que civiles grâce à la mise en oeuvre de l'objectif global 2010 et de l'objectif global civil 2008. Dans le cadre de l'objectif militaire global 2010 et conformément au mécanisme de développement des capacités (MDC) de l'UE, la principale tâche consistera à présenter sous sa forme définitive le catalogue 2007 des progrès accomplis et à prendre, dans le prolongement de celui-ci, les mesures nécessaires en vue de la mise en oeuvre intégrale de l'objectif global 2010. L'action commune concernant la création de l'Agence européenne de défense fera l'objet de révisions, tout comme peut-être les actions communes concernant le Centre satellitaire de l'Union européenne et l'Institut d'études de sécurité (IES) de l'UE.

136. Les trois présidences veilleront à assurer une coordination efficace de la planification et du commandement stratégiques militaires et civils, grâce notamment à une meilleure utilisation de la cellule civilo-militaire. Des exercices de gestion de crises menés par l'UE vont être élaborés et effectués en insistant tout particulièrement sur la réaction rapide, la planification globale et la coopération UE-ONU. La planification et la conduite d'un exercice CME/CMX avec l'OTAN sont une priorité commune. L'action visant à rationaliser la formation des planificateurs civils et des agents chargés des opérations PESD et à assurer sa cohérence sera poursuivie.

Lutte contre le terrorisme

137. Une des principales priorités des trois présidences sera de poursuivre également la mise en œuvre de la dimension extérieure de la stratégie de l'UE visant à lutter contre le terrorisme. Une attention particulière sera accordée au renforcement de la coopération avec les Nations unies, l'OTAN et d'autres enceintes internationales telles que l'OSCE et le Conseil de l'Europe, par le dialogue politique et des actions ciblées sur des pays tiers prioritaires, ainsi que par l'inclusion de clauses antiterroristes efficaces dans les accords passés avec les pays tiers et en s'assurant que les engagements pris sont entièrement traduits dans les faits.

Non-prolifération et désarmement

138. La mise en œuvre de la stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive sera poursuivie. Une attention toute particulière sera portée à l'amélioration et au renforcement des régimes internationaux dans ce domaine. Les préparatifs de la Conférence d'examen du TNP prévue pour 2010 vont débiter et une conférence internationale sera organisée pour marquer le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques (CAC). On insistera notamment sur la mise en œuvre et la consolidation de la CAC.

139. Le Conseil continuera de mettre au point des instruments multilatéraux de contrôle des armes légères et de petit calibre et de mettre en œuvre la stratégie APLC de l'UE. Il cherchera à consolider la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel ainsi que la Convention sur l'emploi de certaines armes conventionnelles. Il s'efforcera d'améliorer le contrôle des transferts et les régimes d'exportation dans les régions clés telles que l'Europe de l'Est, les Balkans occidentaux, l'Afrique et l'Amérique latine.

Élargir la zone de paix et de sécurité

140. Les trois présidences veilleront à ce que l'UE continue de promouvoir efficacement la paix et la stabilité, notamment via sa coopération avec l'ONU et l'OTAN. Elles mettront l'accent sur l'assistance dans les domaines de la prévention des conflits, de la reconstruction et de la stabilisation après les conflits et de la justice transitionnelle.

Balkans occidentaux

141. Le soutien et la consolidation du processus de stabilisation et d'association pour les Balkans occidentaux feront l'objet d'une attention particulière de manière à rendre plus tangible la perspective européenne de ces pays. La progression de chaque pays en vue de satisfaire aux conditions et aux exigences fixées dans les critères de Copenhague et dans le processus lui-même restera suivie de près.

142. Les trois présidences veilleront à ce que l'Union continue d'attacher la même importance à la perspective européenne des Balkans occidentaux, y compris au renforcement des relations économiques avec cette région. Durant cette période, le principal enjeu sera de mener à bonne fin les négociations relatives au statut du Kosovo et d'en mettre en œuvre les résultats, avec ce que cela implique pour le rôle et la présence de l'UE au Kosovo à l'avenir. Une conférence internationale des donateurs est prévue pour le Kosovo, de même qu'une réunion des ministres des affaires étrangères dans le cadre du forum UE-Balkans occidentaux. Les travaux se poursuivront dans le but de clore les négociations portant sur des accords de stabilisation et d'association avec le Monténégro et la Bosnie-Herzégovine et les négociations avec la Serbie reprendront dès qu'une totale coopération avec le TPIY aura été établie. Tant que tous les États membres n'auront pas ratifié l'accord de stabilisation et d'association avec l'Albanie, un accord intérimaire s'appliquera. Les présidences continueront de préparer et d'assurer la transition pour qu'après la fermeture du Bureau du Haut Représentant (BHR) en Bosnie-Herzégovine le pays prenne davantage son destin en main, avec le soutien d'une présence renforcée de l'UE. Sur la base des engagements pris en 2003 lors du sommet de Thessalonique et de la réunion de Salzbourg en 2006, les présidences s'efforceront de rendre la perspective européenne plus tangible et plus concrète en renforçant notamment les contacts entre les populations par le biais d'accords pour la simplification des procédures en matière de visa, parallèlement aux accords de réadmission. Les présidences continueront également de soutenir la coopération régionale et la maîtrise des processus locaux par les diverses enceintes régionales, en particulier l'extension prévue de la zone centre-européenne de libre-échange à tous les États des Balkans.

Politique de voisinage et processus de Barcelone

143. Les trois présidences visent à renforcer et consolider sensiblement la politique de voisinage de l'Union européenne en ce qui concerne aussi bien ses voisins orientaux que méditerranéens en tant qu'instrument de soutien aux réformes politiques et économiques dans les pays voisins de l'UE afin de promouvoir la sécurité, la stabilité et la prospérité. L'accent sera mis sur l'examen des rapports consacrés aux plans d'action à mi-parcours et sur la mise en œuvre des plans d'action relevant de la politique européenne de voisinage déjà en cours, en recourant pleinement au nouvel instrument relevant de la politique européenne de voisinage. Dans ce contexte, les négociations concernant un accord de partenariat et de coopération renforcé avec l'Ukraine devraient être menées à bonne fin. L'UE proposera ainsi un large éventail de possibilités attrayantes de coopération avec ses voisins, y compris l'intensification de la coopération au sein de secteurs spécifiques grâce à la conclusion d'accords sectoriels. Dans la perspective de l'élargissement de l'UE à la Roumanie et la Bulgarie, qui repousse les frontières de l'UE à la Mer Noire, les possibilités de développement d'une dimension régionale dans la région de la Mer Noire seraient explorées.
144. Les relations avec les pays de la Méditerranée seront également développées dans le cadre du processus de Barcelone. Des efforts seront déployés pour poursuivre la mise en œuvre du programme de travail quinquennal en tentant notamment de mener à bien les négociations commerciales dans le but de réaliser la zone de libre-échange euro-méditerranéenne d'ici 2010, en organisant une conférence de haut rang sur l'emploi et le dialogue social au printemps 2007 et en explorant davantage la dimension PESD de ces relations. Outre la rencontre régulière des ministres Euromed des affaires étrangères, une réunion extraordinaire des ministres Euromed consacrée aux migrations se tiendra dans le courant du second semestre 2007. La prochaine conférence euro-méditerranéenne sur l'énergie définira les priorités de la coopération énergétique pour la période à venir.

Moyen-Orient

145. Les trois présidences continueront d'encourager tous les efforts déployés pour parvenir à une issue favorable du processus de paix au Moyen-Orient. Elles resteront déterminées à soutenir le processus de renforcement institutionnel de l'Autorité palestinienne. Par le biais notamment de sa participation au Quatuor, l'UE continuera de demander instamment la mise en œuvre de la feuille de route.

Iraq

146. Les relations entre l'UE et l'Iraq seront encore renforcées en vue d'atteindre les objectifs d'une sécurité, d'une stabilité et d'une unité durables dans le pays. L'examen des possibilités de relations contractuelles avec l'Iraq se poursuivra.

Iran

147. Le Conseil continuera à suivre de près l'évolution de la situation en Iran, en particulier la question de la réalisation du programme nucléaire iranien et la coopération du pays avec l'AIEA. Il s'efforcera d'obtenir des garanties quant aux visées pacifiques de ce programme nucléaire et aura pour objectif final l'établissement de relations à long terme reposant sur la confiance et la coopération.

Afghanistan

148. Les trois présidences poursuivront les travaux de mise en œuvre de la déclaration conjointe UE-Afghanistan (dialogue politique). Il sera procédé à une évaluation de la coopération au titre du Pacte pour l'Afghanistan.

Corée du Nord

149. Les trois présidences continueront à suivre de près l'évolution de la situation concernant la crise nucléaire dans la péninsule coréenne et en discuteront activement avec leurs partenaires internationaux. Elles continueront à soutenir la formule des pourparlers à six pour tenter de trouver une solution à la crise et elles suivront les progrès qui seront réalisés dans ces pourparlers pour évaluer le rôle que pourrait jouer l'UE.

Relations avec les partenaires et régions stratégiques

Relations transatlantiques

150. Les trois présidences s'efforceront d'intensifier le dialogue et la coopération transatlantiques dans un large éventail de domaines, en insistant particulièrement sur la non-prolifération, la prévention des conflits, la gestion des crises et la consolidation de la paix après les conflits, dans le but d'examiner d'autres moyens de collaborer. L'objectif est de convenir d'une déclaration de fond sur la coopération dans la gestion des crises puis de se concentrer sur sa mise en œuvre. Divers conflits en cours et conflits potentiels feront également l'objet de consultations et d'une coopération. La promotion de la démocratie et l'État de droit seront des éléments importants de ce dialogue.

151. Les trois présidences renforceront le partenariat économique transatlantique par la mise en œuvre du programme de travail relevant de l'initiative économique transatlantique, en mettant l'accent plus particulièrement sur la coopération en matière de réglementation, l'innovation et les technologies, les échanges commerciaux et la sécurité, l'énergie, les marchés des capitaux et les droits de propriété intellectuelle.

Russie

152. Le Conseil renforcera le partenariat stratégique avec la Russie, qui repose sur des valeurs communes et une confiance mutuelle, en vue d'un partenariat axé sur une véritable coopération sur les questions de politique étrangère et de sécurité ainsi que dans le secteur de l'énergie. Il se concentrera sur la conclusion et la mise en œuvre d'un nouvel accord de partenariat et de coopération avec la Russie et poursuivra la mise en œuvre des feuilles de route pour les quatre espaces communs.

Asie centrale

153. Les travaux du Conseil porteront sur l'élaboration d'une stratégie de l'UE pour l'Asie centrale et la mise en œuvre rapide de celle-ci.

Asie

154. Le Conseil accordera une attention particulière au développement et à la consolidation de ses relations avec le Japon, la Chine et l'Inde, en organisant des réunions au sommet avec ces pays. Dans le cas du Japon, l'accent sera mis sur le renforcement du dialogue politique et en matière de sécurité et sur la coopération régionale. Les consultations avec la Chine porteront principalement sur la négociation d'un nouvel accord-cadre et sur la mise au point d'un nouveau partenariat stratégique. Les relations avec l'Inde seront axées sur l'approfondissement des relations économiques et la mise en œuvre du plan d'action conjoint.

155. Le Conseil suivra également l'évolution de la situation en Asie en ce qui concerne la non-prolifération, notamment dans le cadre de ses relations avec l'Inde et le Pakistan. Il favorisera le renforcement de la coopération avec les organisations multilatérales, en particulier l'ASEAN, et encouragera le développement du dialogue élargi dans le cadre de l'ASEM.

Pays du Golfe

156. Les relations avec les pays du Golfe seront axées sur la mise en œuvre de l'accord de libre-échange UE-CCG qui doit être conclu en 2006 et sur le lancement d'un dialogue en matière de sécurité.

Afrique

157. Les trois présidences s'emploieront à mettre en œuvre la stratégie de l'UE pour l'Afrique en tenant compte du rapport relatif à cette mise en œuvre, et à arrêter définitivement la stratégie conjointe avec les partenaires de l'Afrique, qui doit être adoptée sous la présidence portugaise.

158. L'Union continuera de développer sa coopération avec l'Union africaine et les autres organisations africaines subrégionales et d'apporter son soutien au NEPAD. Elle travaillera avec tous ces partenaires afin de prévenir les conflits en Afrique et d'intervenir en qualité de médiateur dans ces conflits. Elle veillera tout particulièrement à renforcer ses relations avec l'Afrique du Sud.

Amérique latine

159. Les présidences continueront de développer les relations de l'UE avec l'Amérique latine, notamment par le biais du cinquième sommet entre l'UE et les pays d'Amérique latine et des Caraïbes qui devrait être organisé sous la présidence slovène. Les négociations avec le Mercosur se poursuivront en vue de conclure un accord d'association. Les trois présidences ont pour objectif commun de lancer des négociations et de conclure un accord d'association avec l'Amérique centrale. Le Conseil suivra attentivement le processus d'intégration économique régionale au sein de la Communauté andine dans le but d'entamer des négociations lorsque les conditions requises seront réunies.

On veillera particulièrement à développer un dialogue politique spécifique avec le Brésil et le Mexique.

Coopération multilatérale

160. Les trois présidences s'emploieront à promouvoir un système multilatéral efficace fondé sur le droit international et sur la charte des Nations unies. Elles veilleront à ce que l'UE conserve un rôle actif dans les enceintes multilatérales, notamment les Nations unies, et œuvreront en faveur de solutions multilatérales aux problèmes communs.

161. L'accent sera mis également sur le renforcement de la cohérence et de la visibilité de l'UE au sein de l'OSCE et sur le développement des synergies entre l'OSCE, l'UE et le Conseil de l'Europe.
162. Les trois présidences s'efforceront en outre de promouvoir une coopération étroite avec les institutions financières internationales, en particulier le Fonds monétaire international et la Banque mondiale.

Droits de l'Homme

163. L'Union intensifiera ses efforts en vue de défendre et de promouvoir les droits de l'Homme et les libertés fondamentales. Une des principales priorités des trois présidences consistera à intégrer les préoccupations en matière de droits de l'Homme dans la politique extérieure de l'Union, en accordant une attention particulière au dialogue et aux consultations que l'UE tiendra en matière de droits de l'Homme avec la Chine, l'Iran et la Russie, ainsi qu'à mettre en œuvre les lignes directrices de l'UE dans le domaine des droits de l'Homme.

Commerce

164. La politique commerciale de l'UE durant cette période sera largement influencée par le résultat des négociations de Doha. En tout état de cause, les trois présidences continueront de prôner un système de commerce international basé sur des règles. En s'appuyant sur la communication de la Commission intitulée "Une Europe compétitive dans une économie mondialisée", elles revendiqueront un meilleur accès au marché et le renforcement des règles dans les pays tiers, y compris en ce qui concerne les marchés publics, et une meilleure protection de la propriété intellectuelle. Elles feront également porter leurs efforts sur la consolidation des relations commerciales avec certains pays et certaines régions ainsi que sur la dimension extérieure de la compétitivité, à la lumière des débats menés sur la communication de la Commission consacrée à la stratégie de l'Union en matière d'accès au marché, prévue pour la fin 2006.
165. Elles s'attacheront également à faire progresser l'harmonisation des contrôles à l'exportation et du système de préférences généralisées. Les trois présidences continueront de promouvoir des conditions de concurrence équitables en ce qui concerne l'accès des exportateurs de l'UE au financement des exportations et à l'assurance-crédit à l'exportation et de faire valoir l'intérêt des pays non membres de l'OCDE en faveur de lignes directrices et de disciplines internationales établies.

Politique de développement

166. Afin de renforcer la contribution de l'UE à tous les aspects du développement durable, à la lutte contre la pauvreté et à la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, les trois présidences insisteront sur une mise en œuvre résolue du consensus européen pour le développement ainsi que sur le respect des engagements de Monterrey pris par l'UE, en particulier les engagements visant à augmenter comme prévu son aide publique au développement (APD). Elles s'efforceront en outre d'améliorer l'efficacité et l'efficacités de l'aide européenne et de renforcer la compréhension, la détermination et l'adhésion des partenaires de l'Europe en matière de développement. Dans ce contexte, les trois présidences entreprendront un processus de dialogue rapproché avec les ONG et les autres acteurs de la société civile. L'égalité entre les sexes, le renforcement de l'autonomie des femmes et l'équité sociale sont des dimensions transsectorielles essentielles de la coopération internationale qui doivent à ce titre être prises en compte et intégrées de manière adéquate dans les efforts de l'UE en faveur du développement.
167. Les trois présidences s'emploieront en outre à promouvoir la cohérence des politiques dans l'intérêt du développement en poursuivant le programme de travail glissant sur la cohérence des politiques au service du développement. Un des aspects à intégrer dans ce cadre est une meilleure cohérence entre développement et migration.
168. L'action en faveur d'une plus grande complémentarité des donateurs sera également poursuivie. Elle consistera notamment à élaborer des méthodes et des principes permettant une division opérationnelle du travail entre la Communauté et ses États membres ainsi qu'entre les États membres, et à les traduire concrètement dans la pratique au niveau de la Communauté et des États membres. Les trois présidences aborderont également des questions ayant un impact global sur le développement, telles que l'énergie -y compris les énergies renouvelables, le changement climatique et la gestion durable des ressources naturelles, ainsi que la question des États fragiles, la situation des enfants et des femmes dans les conflits armés ou encore les maladies liées à la pauvreté et les maladies sexuellement transmissibles.

169. Toujours dans le domaine de la politique de développement, les trois présidences consacreront une attention particulière à l'Afrique, continent à la fois crucial sur le plan stratégique pour la réalisation globale de l'objectif du Millénaire pour le développement et particulièrement important pour l'Europe dont elle est le voisin immédiat. Les trois présidences se concentreront donc tout spécialement sur la mise en œuvre de la stratégie de l'UE pour l'Afrique et accorderont leur soutien actif à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie conjointe UE-Afrique qui constituera une base commune et une vision partagée des relations entre l'UE et l'Afrique pour les années à venir. Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de l'UE pour l'Afrique, il conviendra d'accorder une attention particulière à l'égalité entre les sexes dans tous les partenariats et au niveau des stratégies de développement national.
170. Les trois présidences considèrent comme particulièrement important d'œuvrer en faveur d'une meilleure intégration des pays partenaires d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) dans l'économie mondiale. Elles feront en sorte que les négociations sur les accords de partenariat économique (APE) aboutissent et contribueront à la mise en œuvre de ces facteurs de développement. De plus, elles s'emploieront à faire respecter sans délai les engagements pris par l'UE concernant l'Aide pour le commerce.
-